



portrait environnement

DU TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ

2022

Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



sommaire



03 Géographie administrative du territoire

- 03 Localisation en Pays de la Loire
- 05 Les communes qui composent la communauté d'agglomération

07 Géographie physique du territoire

- 07 Le relief et les zones de pente
- 09 La géologie
- 11 Les unités paysagères

13 Milieux naturels

- 13 Les cours d'eau
- 17 Les zones humides
- 19 Les étangs
- 21 Les mares
- 23 Les boisements
- 25 Les haies

27 Aménagement du territoire

- 27 L'occupation du sol
- 31 Le Registre Parcellaire Graphique
- 33 La pollution lumineuse

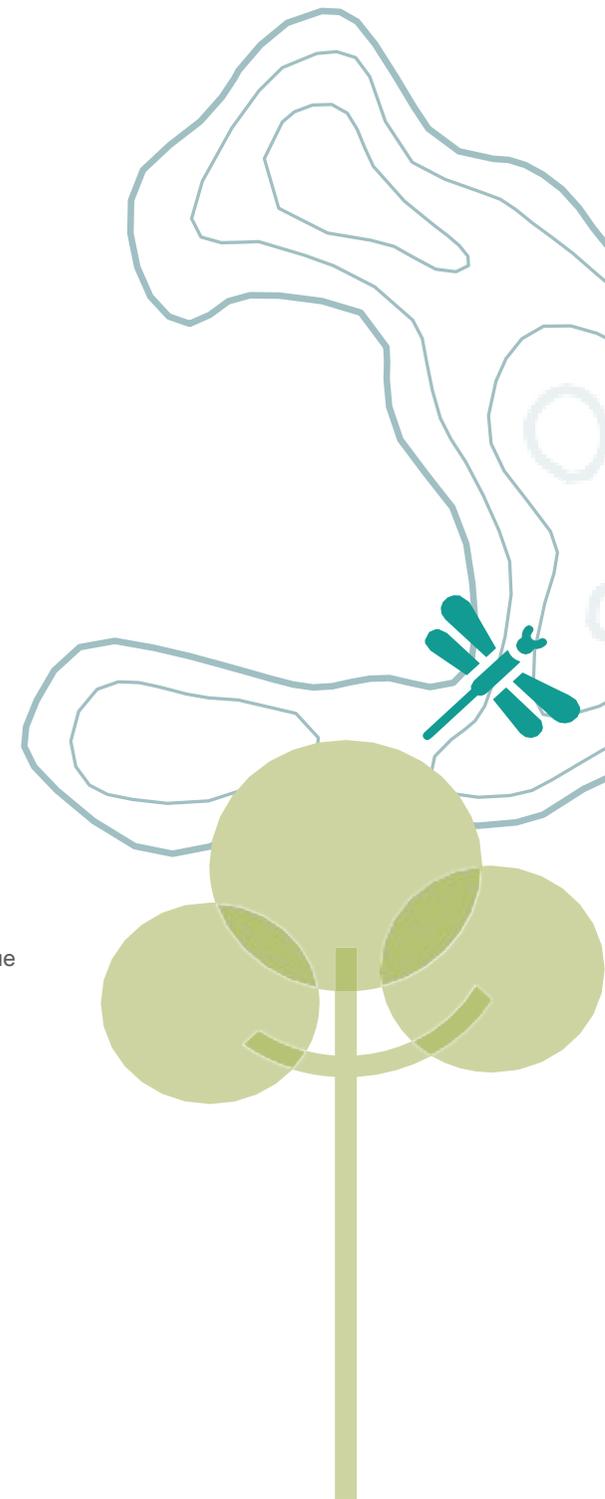
35 Biodiversité

- 35 Les plantes à fleurs et fougères
- 40 Les amphibiens
- 43 Les reptiles
- 46 Les oiseaux
- 50 Les mammifères
- 54 La faune invertébré
- 59 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

60 Zonage nature

- 60 Les ZNIEFF
- 62 Les Espaces Naturels Sensibles
- 64 Les réserves et sites Natura 2000

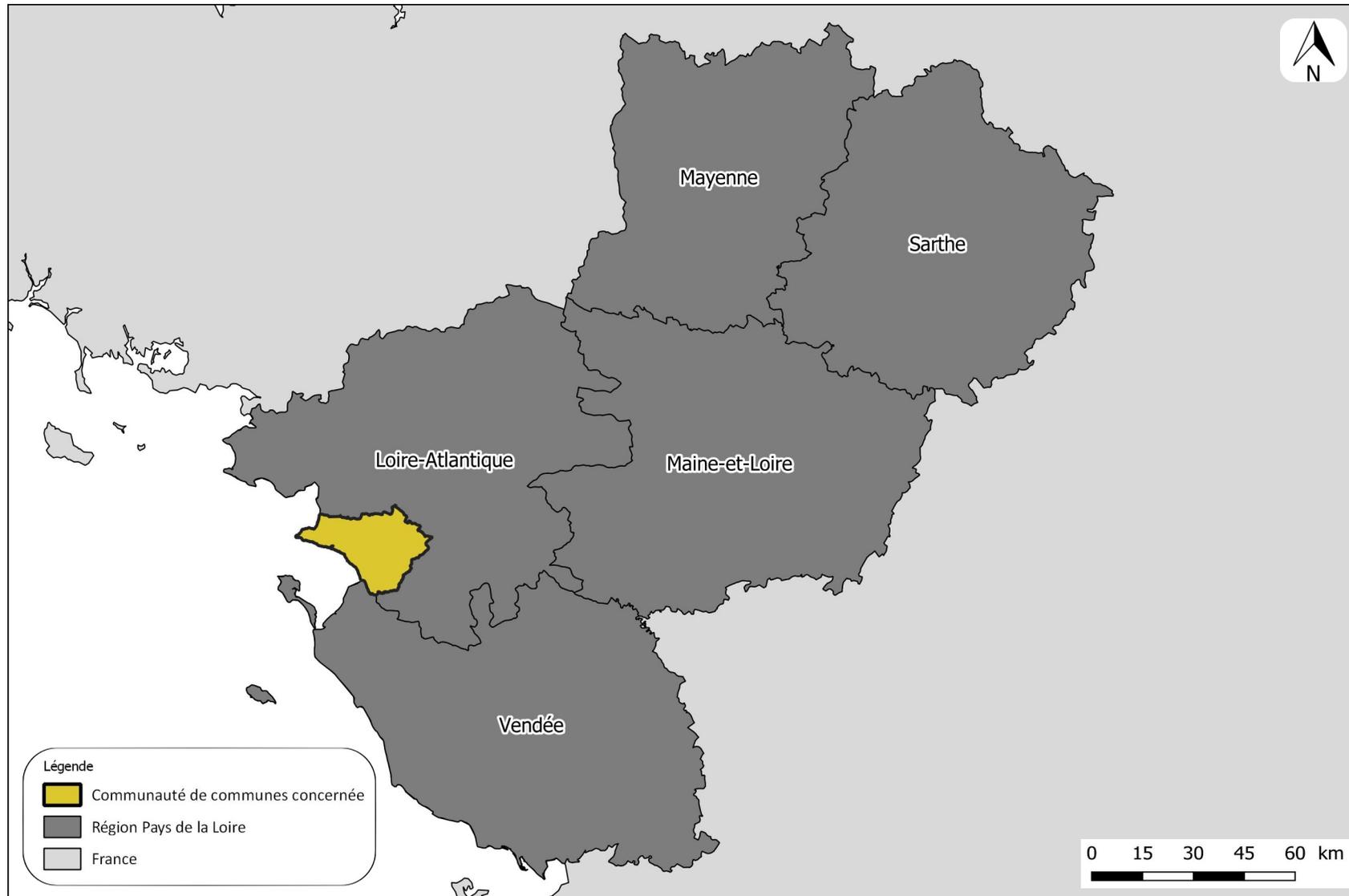
66 Synthèse



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation de la communauté d'agglomération en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz se situe dans la région des Pays de la Loire, au sud-ouest du département de Loire-Atlantique, au cœur du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz.

L'intercommunalité a été créée le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion entre la communauté de communes de Pornic et la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz se trouve à proximité de Challans Gois Communauté au sud, de la communauté de communes Sud Retz Atlantique à l'est, de Nantes Métropole au nord-est et de la communauté de communes Sud Estuaire au nord.

L'ESSENTIEL

- Région des Pays de la Loire
- Département de Loire-Atlantique
- Communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz



© OTI de Pornic

Port du Collet - Les Moutiers-en-Retz



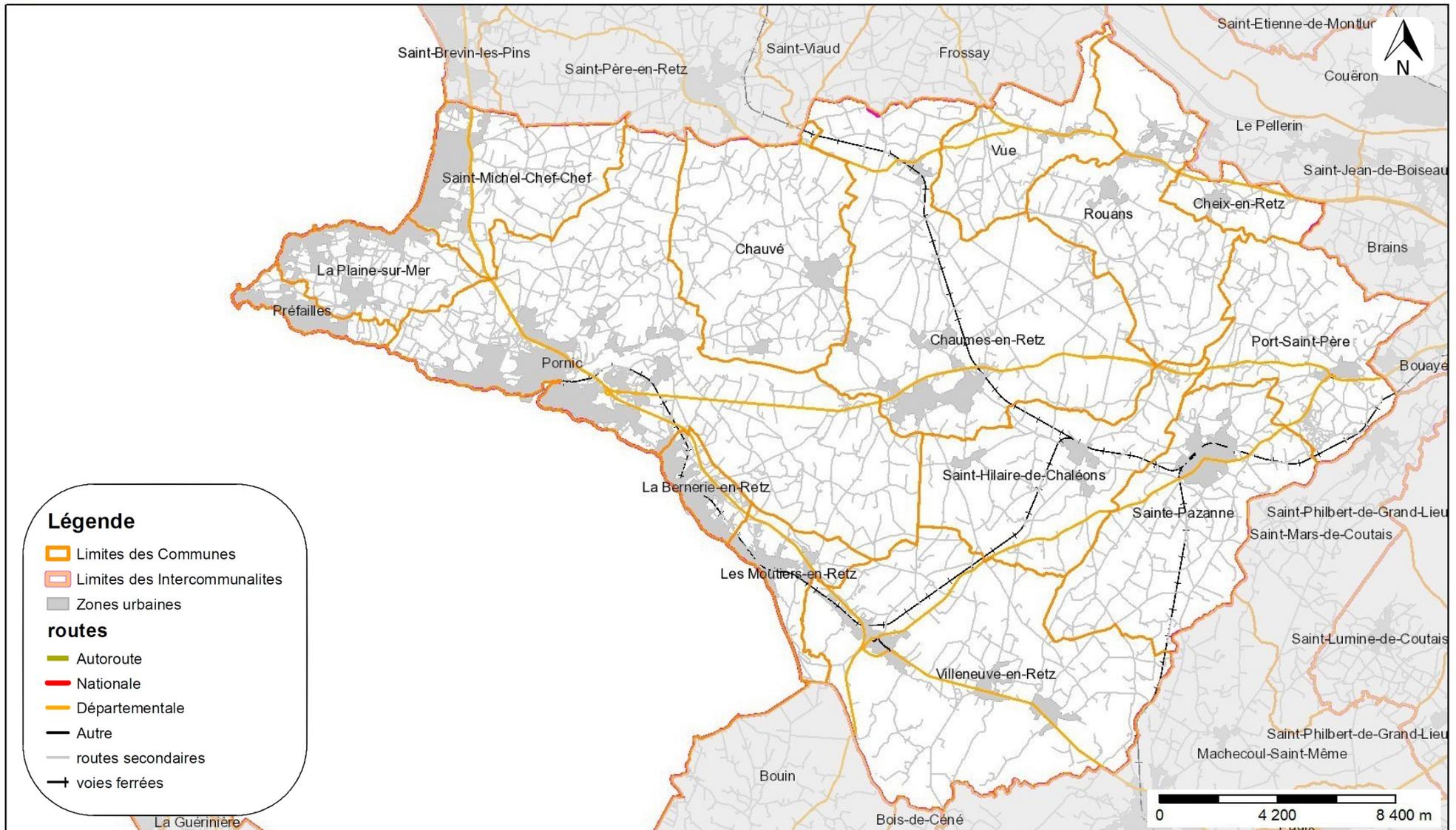
© OTI de Pornic

Cimetière - Saint-Hilaire-de-Chaléons

géographie administrative

DU TERRITOIRE

Les communes



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

D'une superficie de 522 km², la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz regroupe 15 communes en 2022. Nées de la fusion entre plusieurs anciennes communes, Pornic, Chaumes-en-Retz et Villeneuve-en-Retz sont les communes les plus vastes de l'intercommunalité.

En 2019, la communauté d'agglomération comptait 64 343 habitants, avec une densité moyenne de 123 hab./km². Pornic est la ville la plus peuplée du territoire, avec près d'un quart de la population de la communauté d'agglomération. Elle est suivie par les communes de Sainte-Pazanne et de Chaumes-en-Retz.

Plusieurs communes littorales apparaissent comme les plus densément peuplées : la Bernerie-en-Retz (501 hab./km²), la Plaine-sur-Mer (267 hab./km²), Préfailles (253 hab./km²), Saint-Michel-Chef-Chef (208 hab./km²), les Moutiers-en-Retz (184 hab./km²) et Pornic (168 hab./km²).

L'ESSENTIEL

- 15 communes, 522 km²
- 64 343 habitants, 123 hab./km²

Superficie, population et densité par commune (Source : INSEE 2019)

Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (hab./km ²)
Chaumes-en-Retz	7 655	6 895	90
Chauvé	4 098	2 930	71
Cheix-en-Retz	834	1 120	134
La Bernerie-en-Retz	608	3 049	501
La Plaine-sur-Mer	1 639	4 379	267
Les Moutiers-en-Retz	957	1 765	184
Pornic	9 420	15 859	168
Port-Saint-Père	3 257	2 928	90

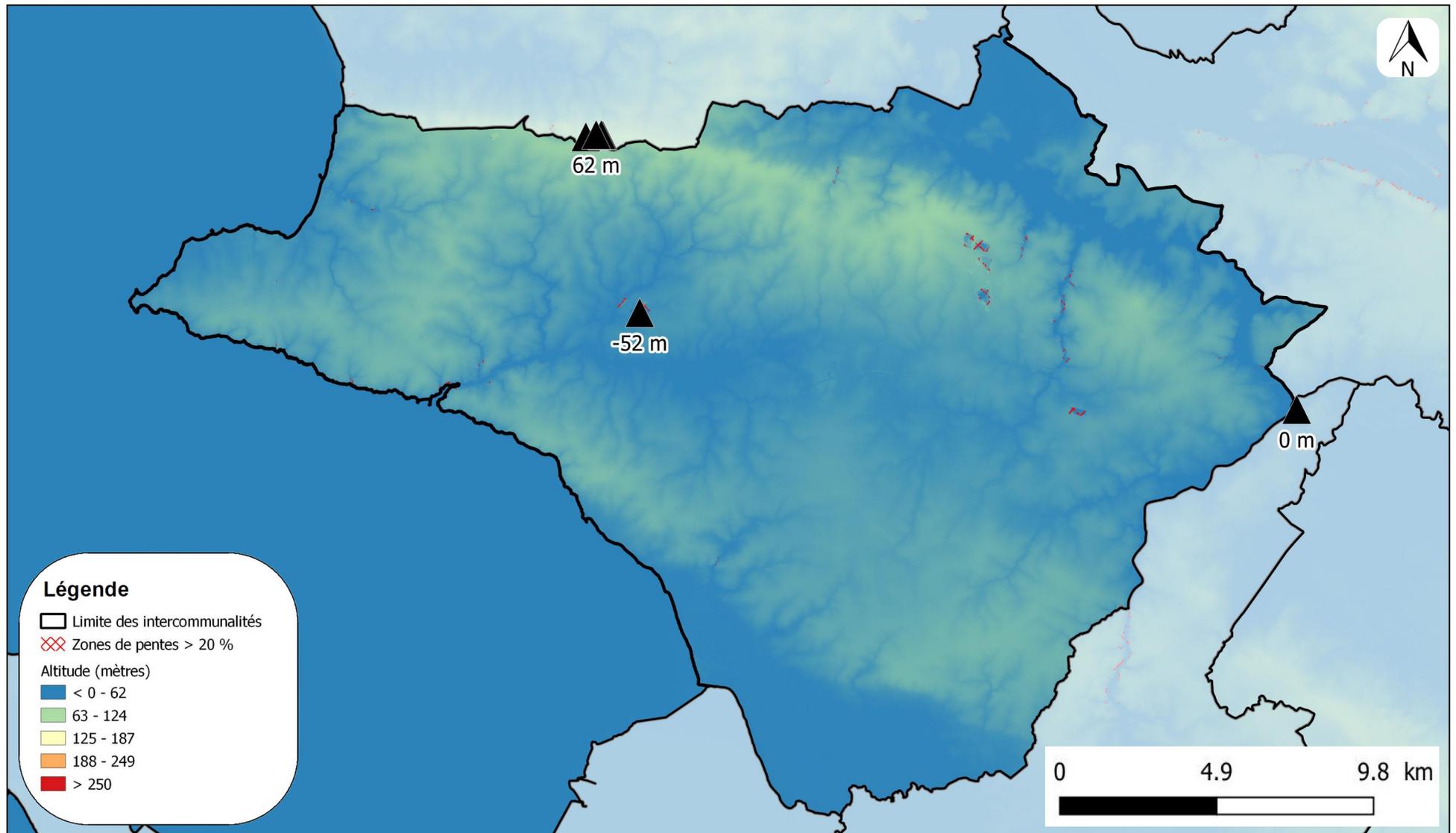
Classement par ordre d'importance : ■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (hab./km ²)
Préfailles	488	1 237	253
Rouans	3 773	3 069	81
Saint-Hilaire-de-Chaléons	3 498	2 322	66
Saint-Michel-Chef-Chef	2 512	5 233	208
Sainte-Pazanne	4 156	6 980	168
Villeneuve-en-Retz	7 368	4 962	67
Vue	1 951	1 615	83
Pornic Agglo - Pays de Retz	52 214	64 343	123

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief et les zones de pente



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

Le département de Loire-Atlantique est le département français le plus plat du territoire avec une altitude moyenne de 34 mètres. La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz possède un relief relativement plat avec quelques vallées et collines.

Les zones de pente, supérieures à 20%, sont distribuées sur l'ensemble du territoire. Elles sont principalement liées aux zones littorales et aux vallées des cours d'eau qui traversent la communauté d'agglomération (Acheneau, Haute-Perche et Tenu) et aux quelques carrières telles que celles de Chauvé, Chaumes-en-Retz/Rouans et Sainte-Pazanne. Le point le plus bas de la communauté d'agglomération se trouve à Chauvé, au niveau de la carrière où il est de - 52 mètres. De nombreuses zones du territoire sont proches du niveau de la mer. Le point culminant atteint 62 mètres, également à Chauvé, au nord, à proximité de sa limite avec Pornic.

L'ESSENTIEL

- Relief relativement plat
- Point le plus bas : - 52m (Chauvé)
- Point le plus haut : 62 m (Chauvé)

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.



© OTI de Pornic

Carrière de Rouans - Chaumes-en-Retz



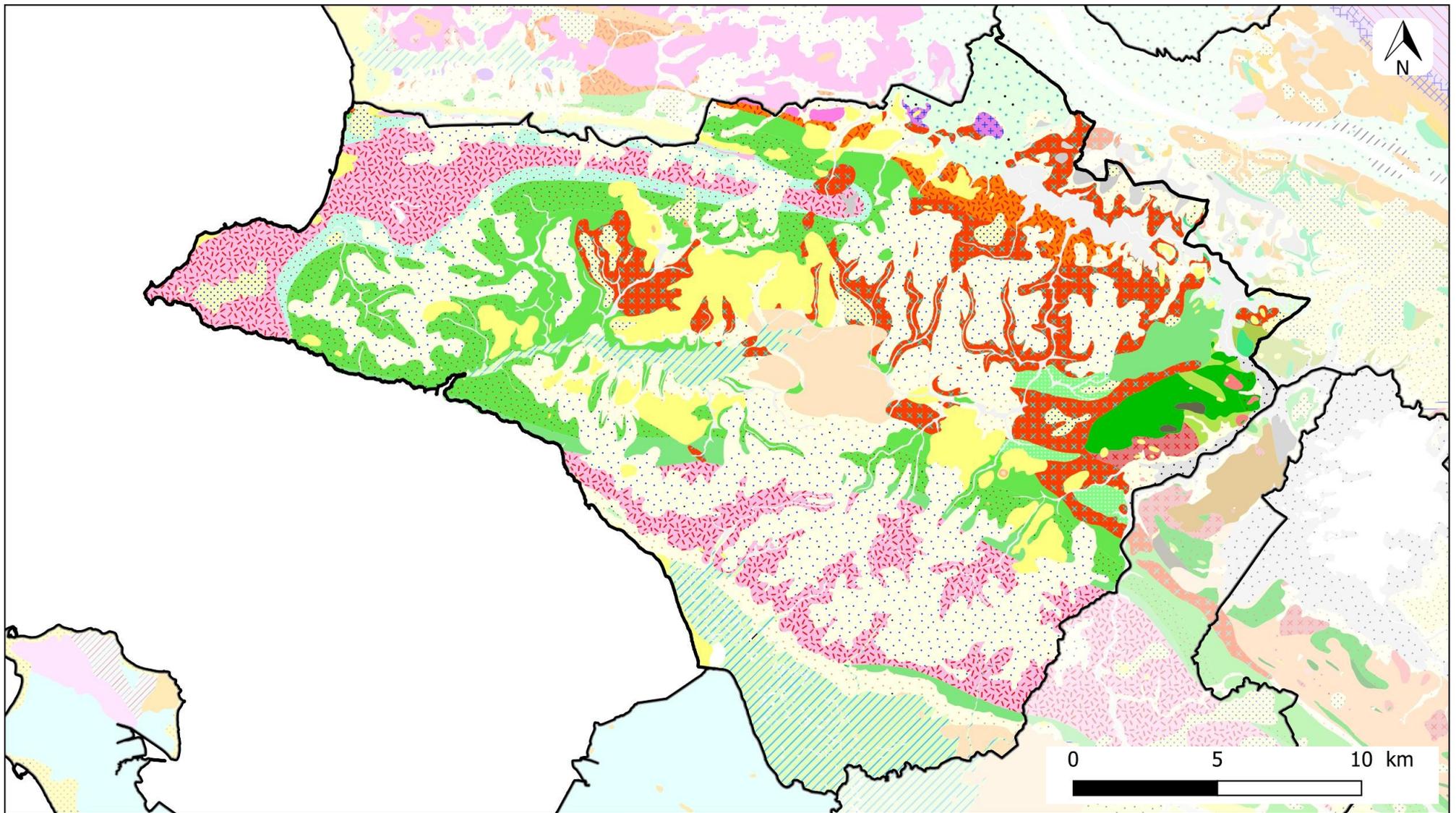
© OTI de Pornic

Cours d'eau de l'Acheneau - Port-Saint-Père

géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz se situe sur l'ancienne chaîne de montagnes du massif Armoricaïn. Sur l'ensemble du territoire, formations magmatiques, métamorphiques et sédimentaires s'entrecroisent. On peut retrouver différentes roches magmatiques comme du granite ou des formations à porphyroïdes. À l'inverse, du gneiss, des micachistes et des amphibolites constituent la plupart des roches métamorphiques du territoire.

Les formations sédimentaires sont nombreuses, variées et situées sur une partie importante de l'intercommunalité. Ces colluvions, alluvions, formations dunaires, cordons littoraux et formations complexes (composées d'argiles, de limons éoliens, de graviers et de cailloutis de quartz) sont présents sur la façade littorale, dans les vallées des différents cours d'eau du territoire, dans le marais Breton et sur une partie du bocage rétro-littoral, notamment au sud de la communauté d'agglomération.

La particularité du territoire réside dans la présence d'une lentille calcaire, formation géologique rare dans le massif Armoricaïn. Datant du Lutétien supérieur, cette lentille s'étend sur la commune de Chaumes-en-Retz. Une partie de la lentille calcaire de Machecoul-Saint-Même est visible sur la partie orientale de Villeneuve-en-Retz.

L'ESSENTIEL

- **Massif Armoricaïn**
- **Présence importante de roches sédimentaires**
- **Lentille calcaire à Chaumes-en-Retz**

▭ Limites des intercommunalités

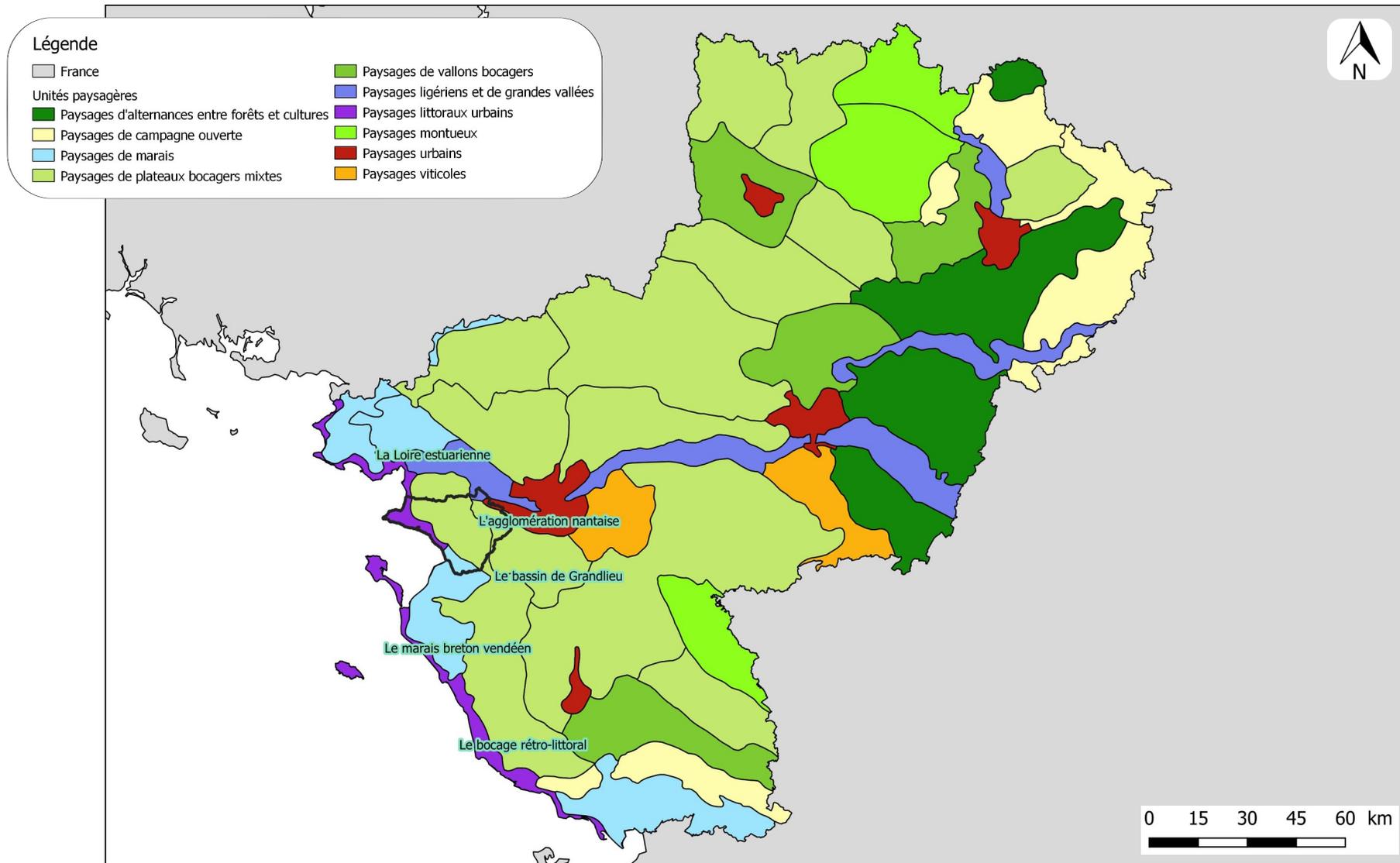
Géologie

- ▬ Alluvions argileuses des slikkes et des shorres
- ▨ Formations anthropiques, remblais
- ▨ Alluvions marines, vases "bri"
- ▨ Cordon littoral actuel, sables et galets
- ▨ Cordon littoral pléistocène, sables et graviers
- ▨ Formations dunaires
- ▨ Colluvions indifférenciées
- ▨ Colluvions dérivant des sables et galets pliocènes
- ▨ Alluvions récentes et actuelles, colluvions de fond de vallon, Holocène
- ▨ Alluvions fluvio-marines de l'estuaire de la Loire, vases et sables, Holocène
- ▨ Alluvions fluvio-lacustres de Grand-Lieu, vases et sables
- ▨ Alluvions de la moyenne terrasse, graviers, sables, argiles, Pléistocène moyen-supérieur
- ▨ Alluvions des hautes terrasses, sables, graviers, Pléistocène
- ▨ Formation complexe des plateaux, argiles, limons éoliens, graviers, cailloutis de quartz
- ▨ Limons éoliens
- ▨ Pliocène, sables
- ▨ Bartonien, calcaires argileux lacustres
- ▨ Lutétien supérieur, calcaires sableux et dolomitiques à Nummulites, sables et calcaires sableux à Orbitolites, meulière
- ▨ Yprésien-Pliocène indéterminé, argiles, sables, cailloutis
- ▨ Yprésien supérieur (Cuisien), sables et grès siliceux, blocs de grès
- ▨ Yprésien supérieur (Ilerdien), faciès sparnacien, argiles noires de la Sennetière et du Moulin-des-Penauds
- ▨ Massif de Saint-Père-en-Retz, granite d'anatexie à biotite
- ▨ Massif de Saint-Père-en-Retz, granite de Frossay, faciès alcalin à biotite
- ▨ Massifs de l'Ortay et du Bignon, granite à biotite et muscovite
- ▨ Formation de Montaigu, amphibolites massives
- ▨ Formation de Saint-Paul-en-Pareds, micaschistes à biotite et grenat
- ▨ Formation du Morbihan, gneiss migmatitiques à sillimanite et cordiérite
- ▨ Formation des Porphyroïdes de Vendée et de la Vilaine, méta-rhyolites et méta-arkoses à muscovite
- ▨ Formation des Porphyroïdes de Vendée et de la Vilaine mylonitisée
- ▨ Formation des Porphyroïdes de Vendée et de la Vilaine, phtanites
- ▨ Formation de Saint-Gilles, micaschistes satinés à muscovite
- ▨ Lamprophyre de la Grande Touche
- ▨ Formation de Pornic, micaschistes et gneiss à albite, à biotite et muscovite, passées graphiteuses et phtanitiques
- ▨ Formation de Sainte-Pazanne, micaschistes et gneiss fins à albite
- ▨ Formation de Port-Saint-Père, micaschistes et gneiss plagioclasiques
- ▨ Formation de Saint-Hilaire, micaschistes et gneiss à albite, à lentilles graphiteuses et phtanitiques
- ▨ Formation de Saint-Hilaire, amphibolites
- ▨ Formation de Saint-Michel, micaschistes et gneiss fins micacés à phtanites et ampélites
- ▨ Formation de Saint-Michel, phtanites
- ▨ Formation de Saint-Michel, schistes ampélitiques
- ▨ Formation de Saint-Michel, méta-grès blanc micacés de la Source
- ▨ Formation de Chauvé-l'Angle-Mervent, orthogneiss à deux micas
- ▨ Unité des Essarts, amphibolites massives et prasinites
- ▨ Unité des Essarts, amphibolites à grenats
- ▨ Unité des Essarts, orthogneiss
- ▨ Unité des Essarts, micaschistes
- ▨ Péridotites et serpentinites
- ▨ Filons de quartz
- ▨ Colluvions dérivant des Sables de Savenay
- ▬ Réseau hydrologique

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères

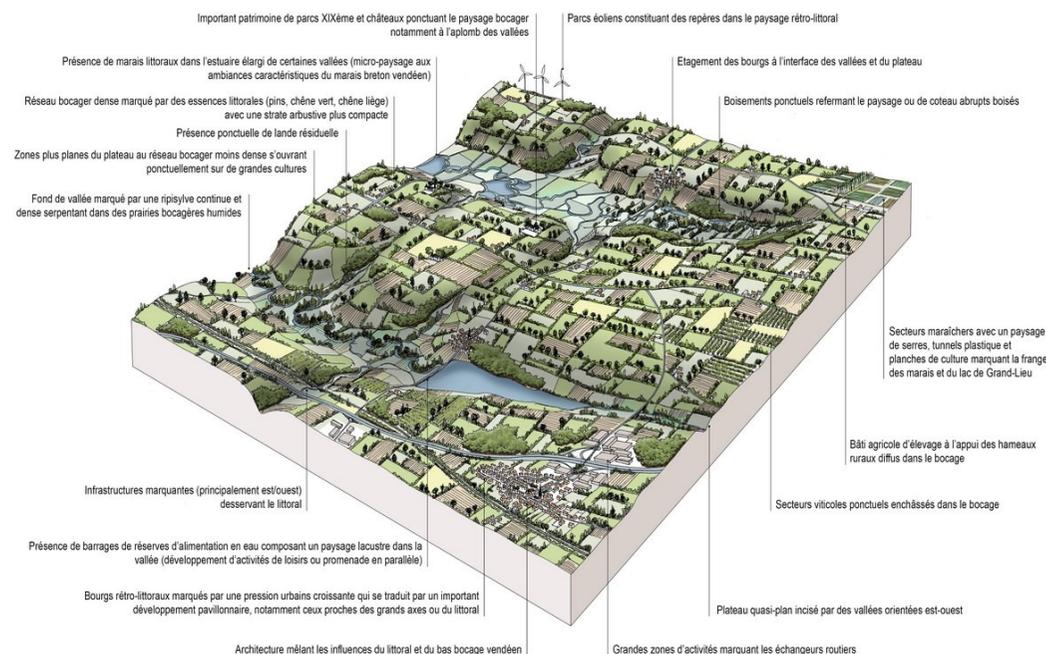


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Les paysages de la région des Pays de la Loire sont décomposés en 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 familles principales. La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz s'étend sur 6 unités paysagères pour 5 familles différentes : des paysages de plateaux bocagers mixtes avec le bocage rétro-littoral (59,05%) et le bassin de Grand-Lieu (15,24%) ; des paysages littoraux urbains avec la côte bretonne méridionale (13,71%) ; des paysages de marais avec le marais breton vendéen (7,79%) ; des paysages urbains avec l'agglomération nantaise (1,96%) ; des paysages ligériens et de grandes vallées avec la Loire estuarienne (2,25%).

L'unité paysagère la plus représentée sur le territoire est celle du bocage rétro-littoral. Elle est décrite, dans l'Atlas des Paysages des Pays de la Loire (2017), comme « un plateau bocager se distinguant particulièrement par la palette végétale de ses haies qui traduit directement la proximité du littoral (pins, chêne vert ou chêne liège, chêne tauzin...). Ce plateau est découpé de manière assez régulière par de petites vallées orientées est-ouest dans lesquelles se développe parfois un micro-paysage de marais rétro-littoral. L'ensemble des bourgs s'étage sur les coteaux de ces vallées et joue des covisibilités de clocher à clocher. Caractéristique du sud-Loire, l'architecture emprunte ses matières du socle cristallin alliant les schistes, les gneiss et les granits, le tout réveillé par les teintes chaudes des toitures de tuile canal. Ces dernières imposent des toits peu pentus et donc des volumes plus imposants. On retrouve ainsi, le modèle architectural vendéen et charentais. Si la trame viaire initiale était composée essentiellement d'un réseau dense de petites routes de campagne reliant les bourges et les nombreux hameaux, elle est renforcée aujourd'hui d'axes de liaison des grandes agglomérations vers le littoral. Ces dernières ont non seulement imposé une nouvelle échelle routière mais aussi induit le développement de zones d'activités importantes et favorisé le report de pression urbaine littorale sur ces secteurs. »

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage rétro-littoral (40)



© Atlas des paysages des Pays de la Loire

L'ESSENTIEL

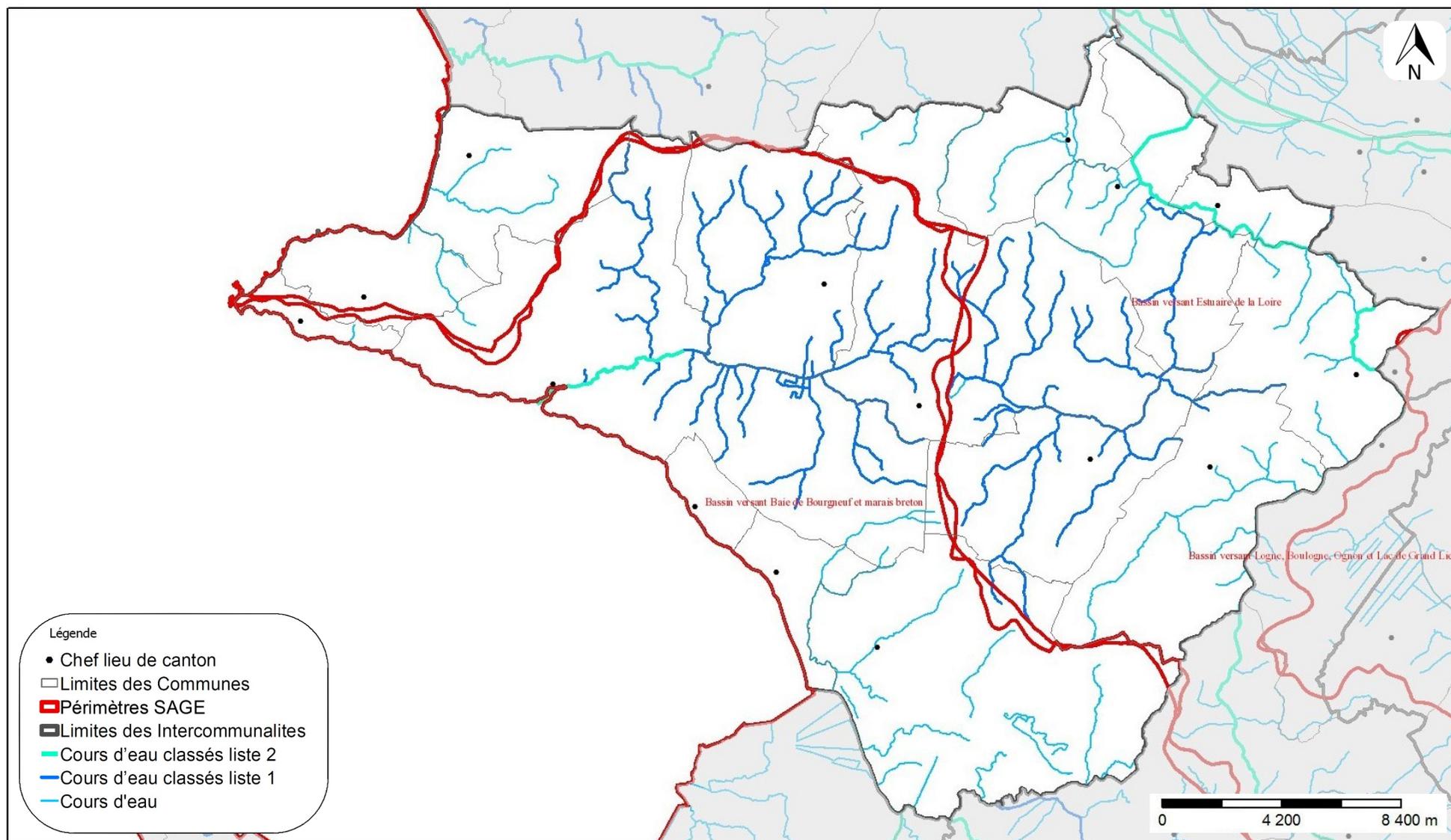
- 6 unités paysagères
- Dominance de paysages de plateaux bocagers mixtes
- Bocage rétro-littoral (59,05%)

Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art. 1, convention européenne du paysage).

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

Le territoire de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz est réparti sur trois bassins versants dont deux majoritaires : le bassin versant de la baie de Bourgneuf et marais Breton (46,03%) et le bassin versant Estuaire de la Loire (53,56%). Une petite zone à l'est de l'intercommunalité est située sur la bassin versant Logne, Boulogne, Ognon et lac de Grand-Lieu (0,41%). Sur chacun de ces bassins, un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est actuellement en place. Ce document fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. Les SAGEs sont élaborés en compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Loire-Bretagne, plus grand bassin versant de France.

413 kilomètres linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire. Un nombre important de ces cours d'eau fixe les limites entre plusieurs communes. Cela est le cas pour les principaux cours d'eau du territoire (Acheneau, Blanche, Falleron, Tenu et Canal de Haute-Perche) mais également pour des cours d'eau d'une taille plus petite comme la rivière de la Bévière, le ruisseau des Ferrières ou le ruisseau du Moulin Choiseau. Sur la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz, l'Acheneau, le Tenu, le Falleron et la partie aval du canal de Haute-Perche sont classés liste 1. La partie amont du canal de Haute-Perche, ainsi que ces affluents et la Blanche et ses affluents sont classés liste 2.

L'ESSENTIEL

- 413 kilomètres linéaires de cours d'eau
- 2 bassins versants majoritaires
- 4 cours d'eau classés liste 1

La liste 1 vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité. La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.



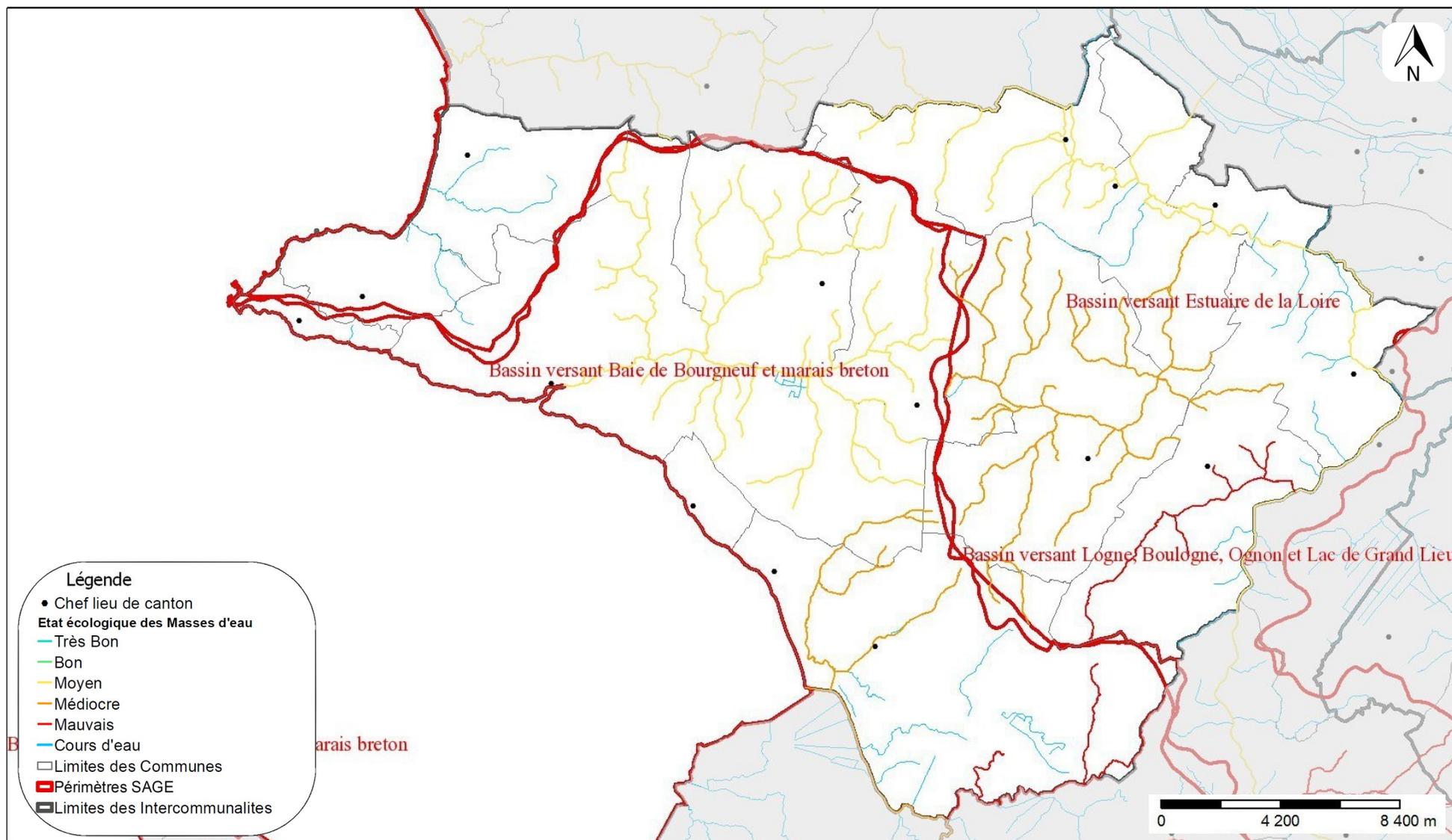
Canal de Haute-Perche - Pornic

© OTI de Pornic

milieux naturels

DU TERRITOIRE

L'état écologique des masses d'eau



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

En 2022, le SDAGE indiquait un bon état écologique pour 24% des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne et un objectif de 61% pour 2027. Sur le territoire national, 44,2% des masses d'eau de surface étaient évaluées en bon ou très bon état écologique. À l'échelle de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz, 8 masses d'eau sont présentes en partie ou en totalité sur le territoire.

2 masses d'eau ont un état écologique mauvais ; pour 2 autres masses d'eau, il peut être considéré comme médiocre. Les 4 masses d'eau restantes ont un état écologique qualifié de moyen. Aucune masse d'eau du territoire n'a un état écologique classé comme bon ou très bon.

L'ESSENTIEL

- 2 masses d'eau en mauvais état
- 2 masses d'eau en état médiocre
- 4 masses d'eau en état moyen

État écologique des masses d'eau (Source : AELB 2019)

Masse d'eau	État écologique
Les Fraiches et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu	Mauvais
Le Loup Pendu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Falleron	Mauvais
Le Falleron et ses affluents depuis Machecoul jusqu'à l'estuaire	Médiocre
La Blanche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Acheneau	Médiocre
Le canal de Haute-Perche et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Moyen
L'ancien cours de l'Acheneau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Acheneau	Moyen
Le Tenu depuis Saint-Étienne-de-Mer-Morte jusqu'au lac de Grand-Lieu	Moyen
L'Acheneau depuis le lac de Grand-Lieu jusqu'à l'estuaire de la Loire	Moyen

L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés, de diatomées ...), des éléments de qualité physico-chimique (température, oxygène dissous, nutriments ...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité ...).

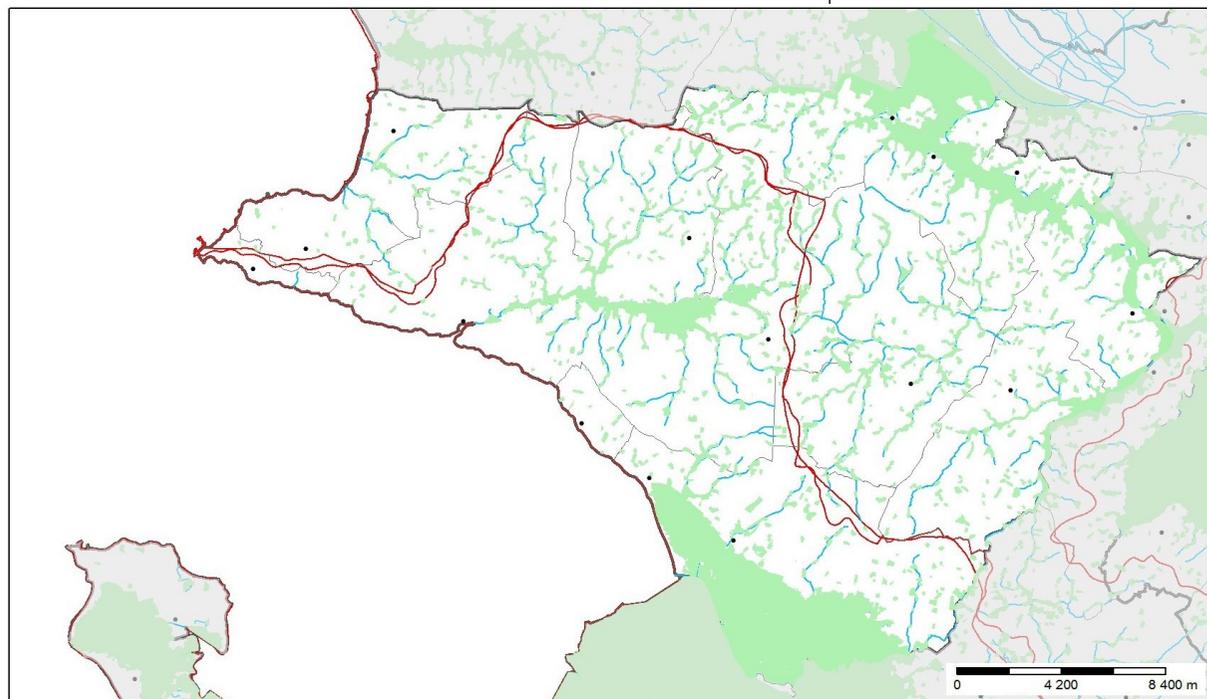
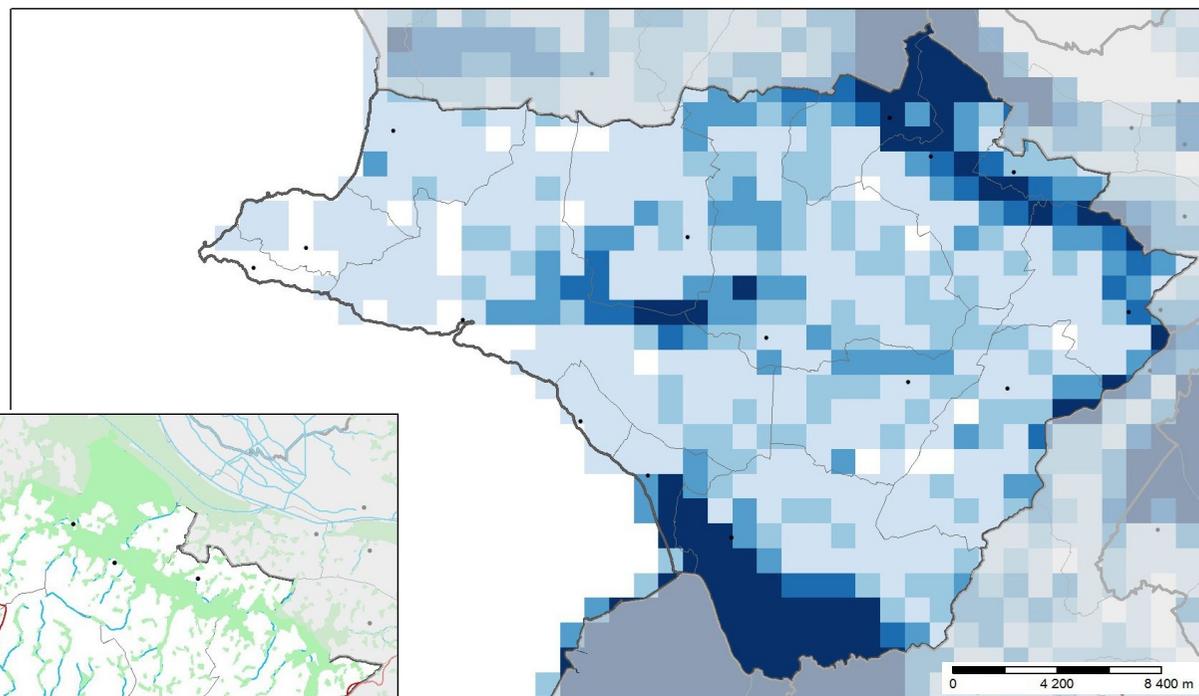
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides

Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - ▬ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau**
- Pas de zones humides
 - Inférieur à 5 %
 - ▬ de 5 à 10 %
 - ▬ de 10 à 25 %
 - ▬ de 25 à 50 %
 - ▬ Supérieur à 50 %



Légende

- Chef lieu de canton
- ▬ Zones Humides
- ▬ Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▬ Bassins Versants
- ▬ Limites des Intercommunalites

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Les zones humides sont des écosystèmes qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales notamment végétales ou entomologiques. Elles sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes ... Ce sont plus de 50 % des zones humides qui ont disparu, en France au siècle dernier.

Sur le territoire de l'intercommunalité, 7 792,93 hectares de zones humides potentielles ont été recensées. Elles se localisent principalement autour de trois communes : Villeneuve-en-Retz, Rouans et Vue.

Cette répartition s'explique principalement par la présence du marais Breton et du marais autour du cours d'eau de l'Acheneau. Les zones de marais autour du Tenu et du canal de Haute-Perche sont également visibles.

L'ESSENTIEL

- 7 792,93 ha de zones humides potentielles
- Localisées autour des zones de marais
- Marais Breton et marais de l'Acheneau

Superficie et pourcentage de zones humides par commune

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie communale	% de la superficie du territoire
Chaumes-en-Retz	678,35	8,86 %	1,30 %
Chauvé	315,26	7,69 %	0,60 %
Cheix-en-Retz	183,39	21,99 %	0,35 %
La Bernerie-en-Retz	12,10	1,99 %	0,02 %
La Plaine-sur-Mer	18,89	1,15 %	0,04 %
Les Moutiers-en-Retz	248,90	25,98 %	0,48 %
Pornic	533,14	5,66 %	1,02 %
Port-Saint-Père	555,91	17,07 %	1,06 %
Préfailles	1,56	0,32 %	> 0,01 %
Rouans	1 151,64	30,52 %	2,21 %
Saint-Hilaire-de-Chaléons	214,65	6,14 %	0,41 %
Saint-Michel-Chef-Chef	71,40	2,84 %	0,14 %
Sainte-Pazanne	286,24	6,89 %	0,55 %
Villeneuve-en-Retz	2 891,25	39,24 %	5,54 %
Vue	630,25	32,30 %	1,21 %
Pornic Agglo - Pays de Retz	7 792,93	-	14,92 %

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

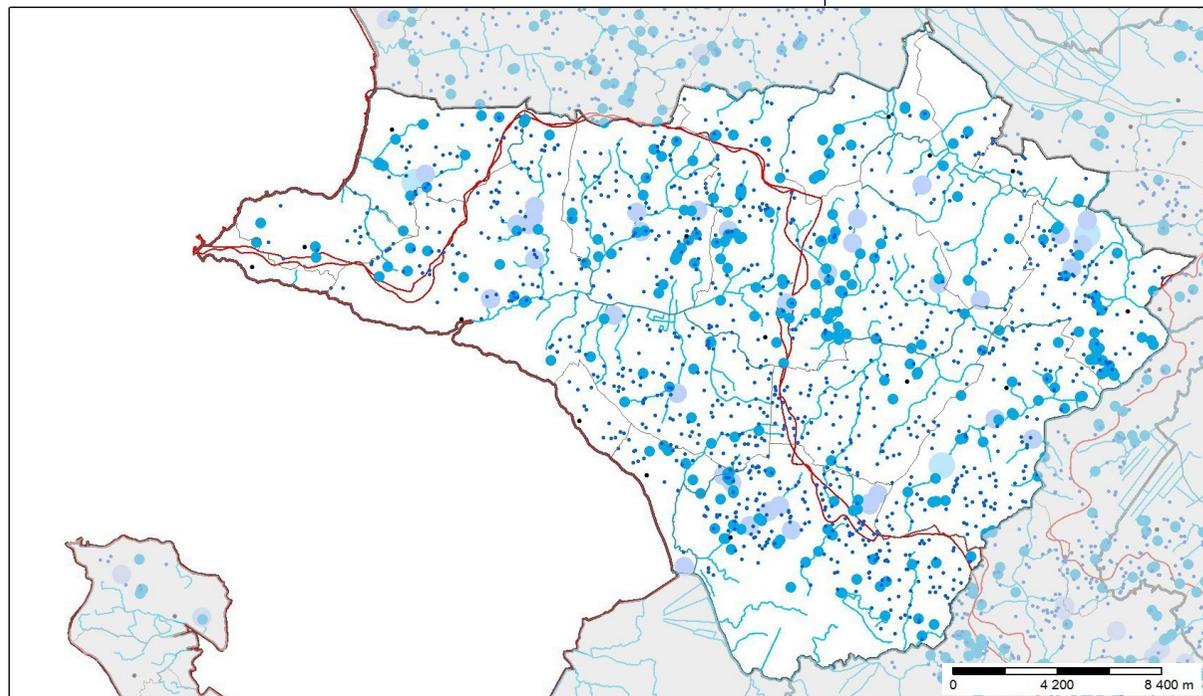
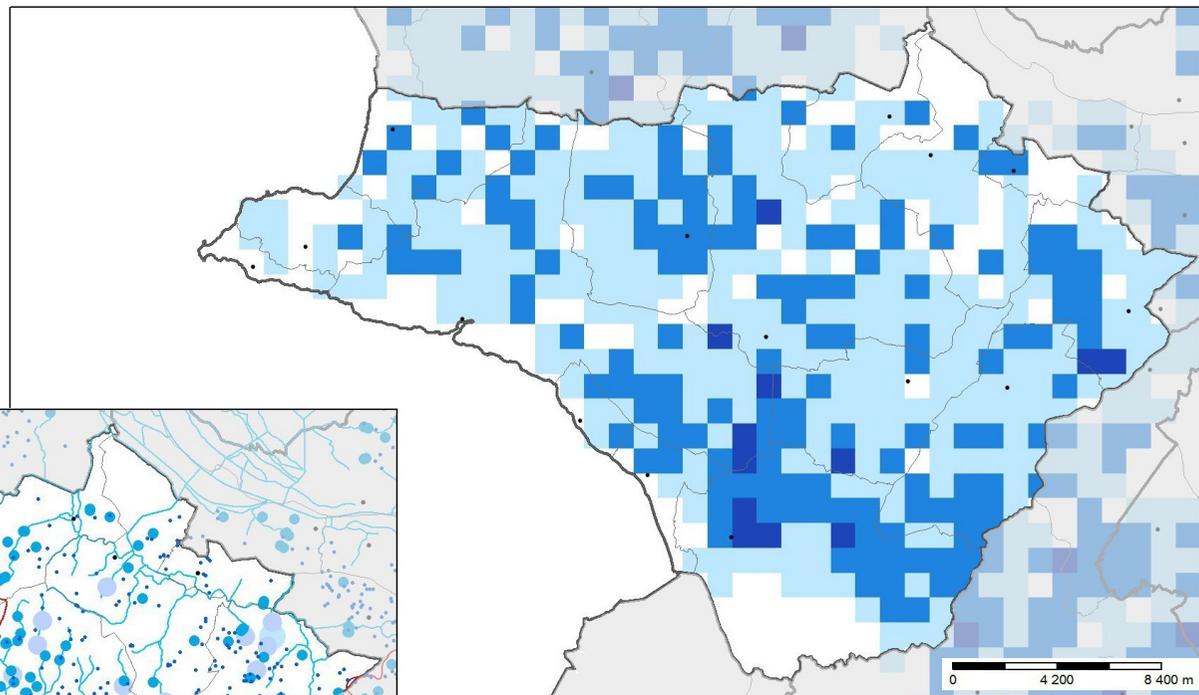
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs

Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité d'étangs
- Nombre d'étangs au km²
- aucun étang
- de 1 à 3 étangs
- de 4 à 8 étangs
- de 9 à 15 étangs
- > à 15 étangs



Légende

- Chef lieu de canton
- plans d'eau supérieurs 100m²
- 100 à 1000 m²
- 1000 à 10000 m²
- 1 à 10 ha
- > 10 ha
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▬ Bassins Versants
- ▬ Limites des Intercommunalites

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Un étang peut être défini comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale ». Les plans d'eau sont des surfaces en eaux superficielles stagnantes utilisées pour un usage anthropique (loisir, pêche, irrigation, abreuvement du bétail) ou apportant simplement un habitat support d'échanges écosystémiques. Ils peuvent être alimentés directement ou indirectement par un cours d'eau et sa nappe d'accompagnement, une source, des pompages dans la nappe ou uniquement le ruissellement des eaux pluviales.

La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz compte 1 339 étangs sur l'ensemble de son territoire. Ils sont répartis de manière assez homogène, hormis sur la partie littorale où les étangs sont plus rares (un seul étang sur la commune de Préfailles). Pornic, Villeneuve-en-Retz et Chaumes-en-Retz sont les communes avec le plus d'étangs. 3 plans d'eau de plus de 10 hectares ont été identifiés. Il s'agit de l'étang de la Beusse à Sainte-Pazanne, de l'étang de Briord à Port-Saint-Père et de l'étang des Gâtineaux à Saint-Michel-Chef-Chef.

L'ESSENTIEL

- 1 339 étangs
- Répartition assez homogène
- Nombre important d'étangs sur Pornic, Chaumes-en-Retz et Villeneuve-en-Retz

Nombre d'étangs par superficie par commune

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Commune	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha	Total
Chaumes-en-Retz	201	6	0	207
Chauvé	110	3	0	113
Cheix-en-Retz	12	0	0	12
La Bernerie-en-Retz	11	0	0	11
La Plaine-sur-Mer	16	0	0	16
Les Moutiers-en-Retz	23	1	0	24
Pornic	241	8	0	249
Port-Saint-Père	103	4	1	108
Préfailles	1	0	0	1
Rouans	45	2	0	47
Saint-Hilaire-de-Chaléons	106	0	0	106
Saint-Michel-Chef-Chef	46	1	1	48
Sainte-Pazanne	127	2	1	130
Villeneuve-en-Retz	230	9	0	239
Vue	28	0	0	28
Pornic Agglo - Pays de Retz	1 300	36	3	1 339

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Loire-Atlantique. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Loire-Atlantique.

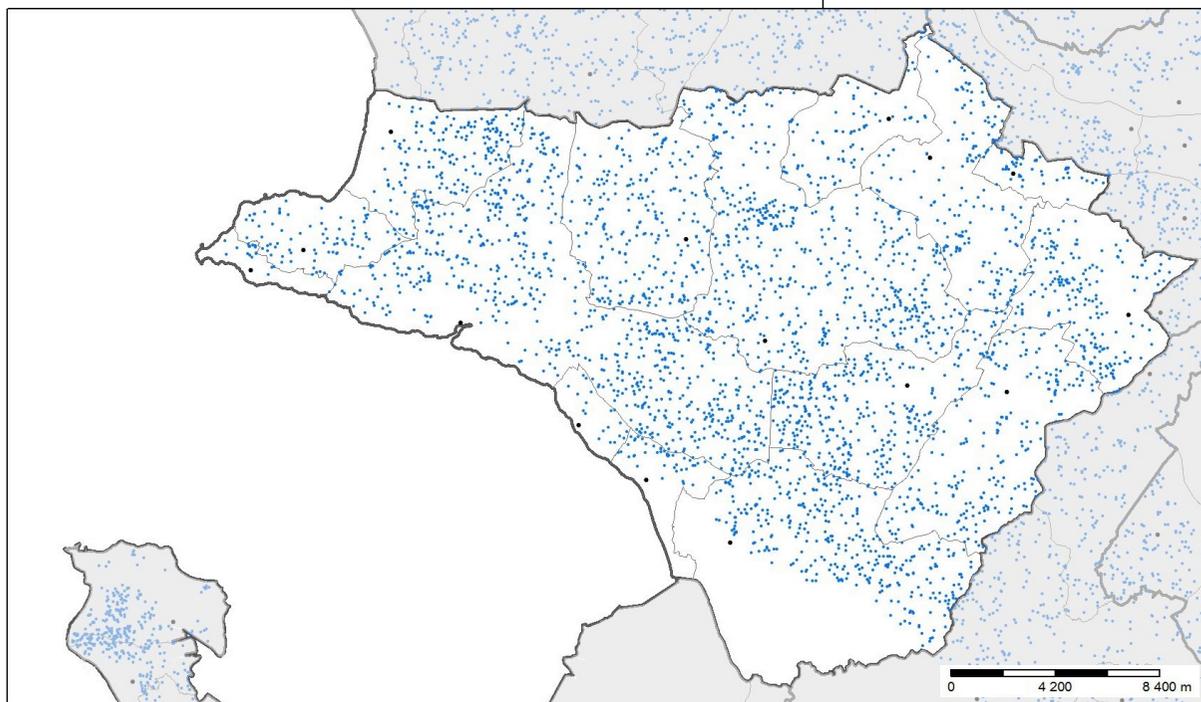
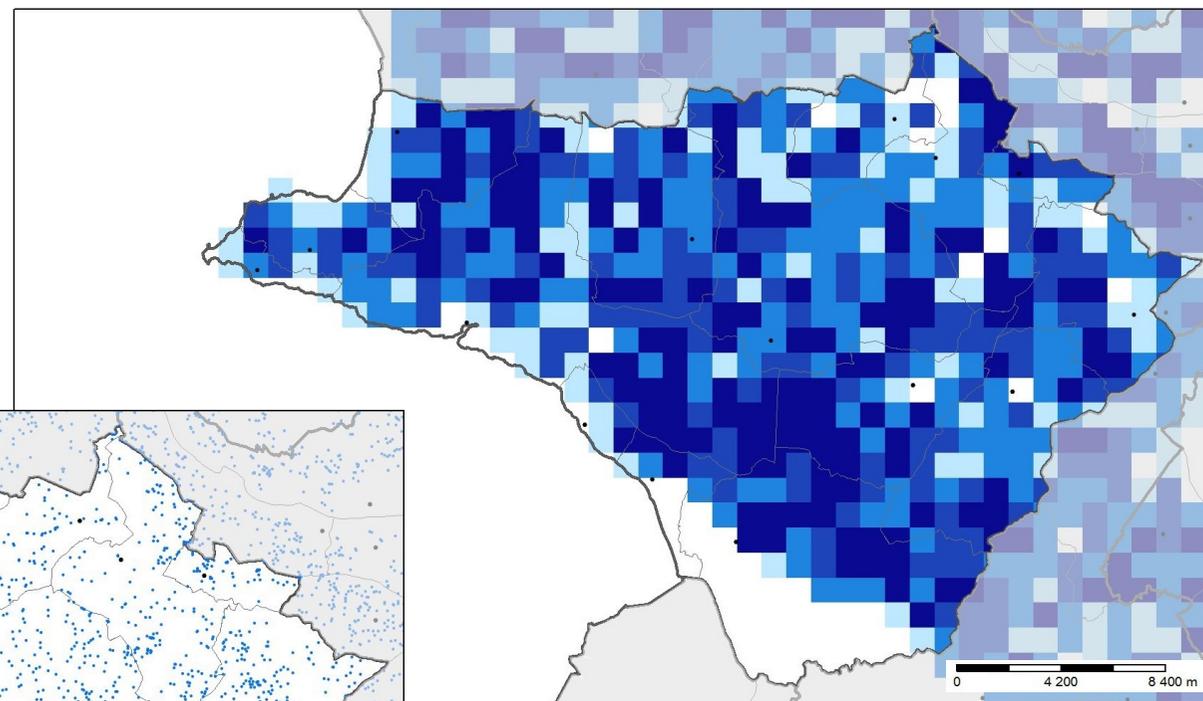
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les mares

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▣ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▣ Limites des Intercommunalites

Densité de mares

Nombre mares au km²

aucune mare

de 1 à 2 mares

de 3 à 5 mares

de 6 à 8 étangs

> à 8 mares

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Les mares ont des usages passés et présents divers, expliquant leur présence ou non dans certains territoires. 2 691 mares ont été localisées sur la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz. Le maillage bocager présent sur une partie importante du territoire et du triptyque haies, mares et prairies, explique la présence aussi forte de ces zones humides. Les mares sont visibles sur toute l'intercommunalité, sauf dans le marais Breton et sur une partie du marais de l'Acheneau. La commune de Pornic apparaît avec le nombre le plus important de mares sur le territoire. 5,16 mares en moyenne sont identifiées par kilomètre carré sur le territoire.

L'ESSENTIEL

- 2 691 mares
- Présence importante des mares sur le territoire



Mare - Chaumes-en-Retz

© CPIE Logne et Grand-Lieu

Nombre de mares et densité par commune

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Commune	Mares	Densité (mares/km ²)
Chaumes-en-Retz	429	5,60
Chauvé	189	4,61
Cheix-en-Retz	32	3,84
La Bernerie-en-Retz	17	2,79
La Plaine-sur-Mer	74	4,51
Les Moutiers-en-Retz	37	3,86
Pornic	582	6,18
Port-Saint-Père	155	4,76
Préfailles	17	3,48
Rouans	157	4,16
Saint-Hilaire-de-Chaléons	308	8,81
Saint-Michel-Chef-Chef	158	6,29
Sainte-Pazanne	168	4,04
Villeneuve-en-Retz	302	4,10
Vue	66	3,38
Pornic Agglo - Pays de Retz	2 691	5,16

Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

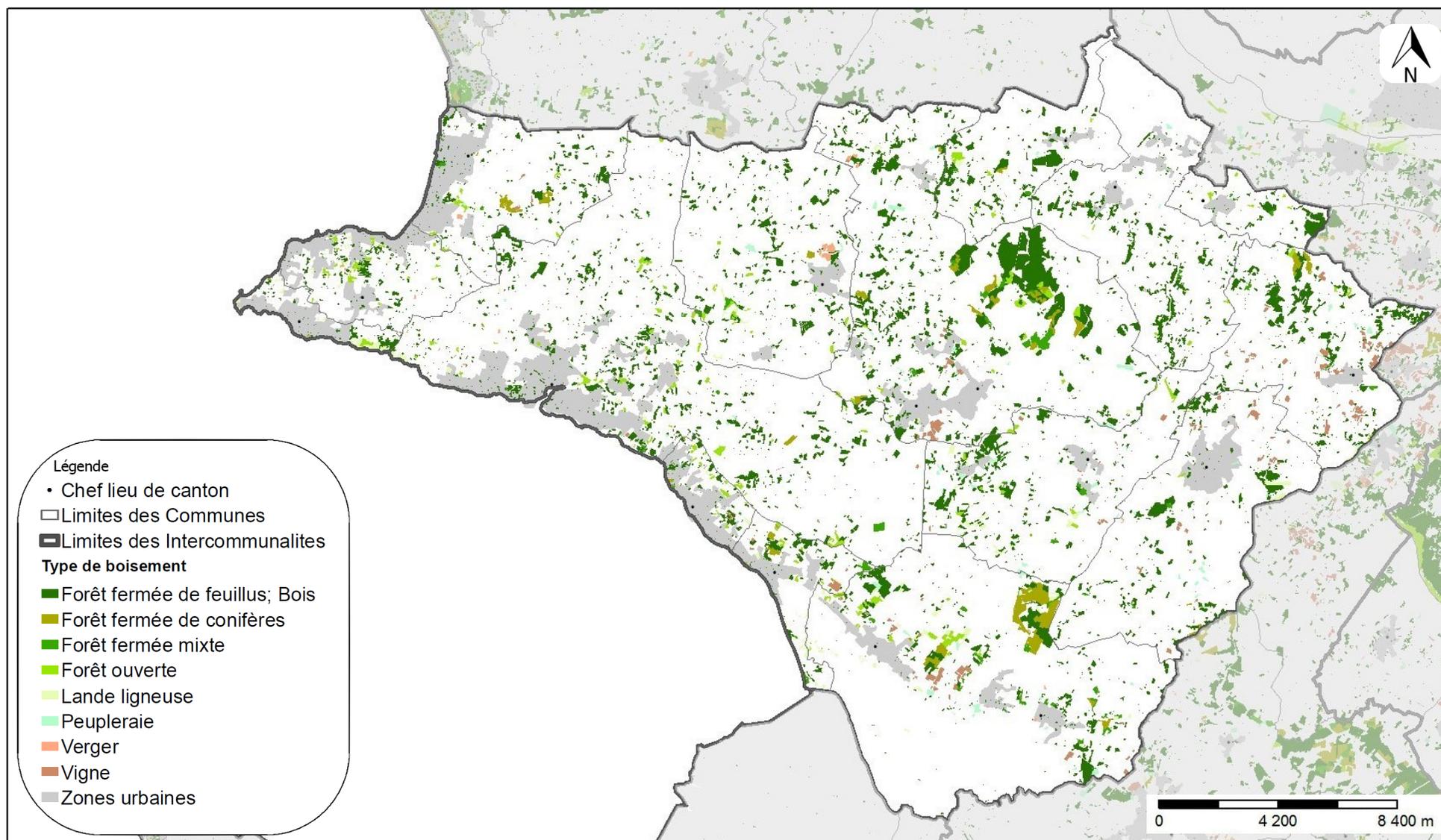
Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Les végétations boisées de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz se répartissent de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Seul le marais Breton apparaît comme exempt de boisements. Les 5 247,55 hectares de boisements de l'intercommunalité sont en grande partie des forêts fermées de feuillus (61,46%), des bois (8,68 %) et des forêts fermées de conifères (6,75%).

Les principaux massifs forestiers du territoire sont la forêt de Princé à Chaumes-en-Retz et la zone à l'est de Villeneuve-en-Retz

L'ESSENTIEL

- 5 247,55 ha de boisements
- 10,05% du territoire
- Majorité de forêts fermées de feuillus



Forêt de Princé - Chaumes-en-Retz

Surface et pourcentage des boisements

Classement par ordre d'importance 1 2 3

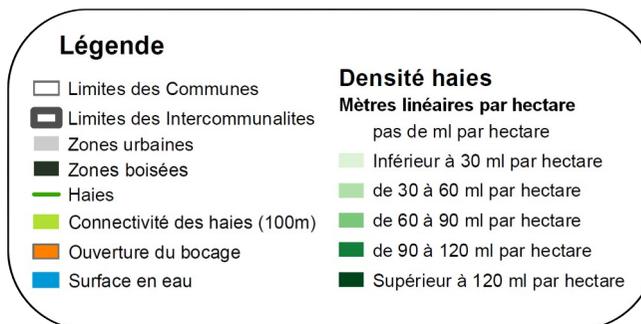
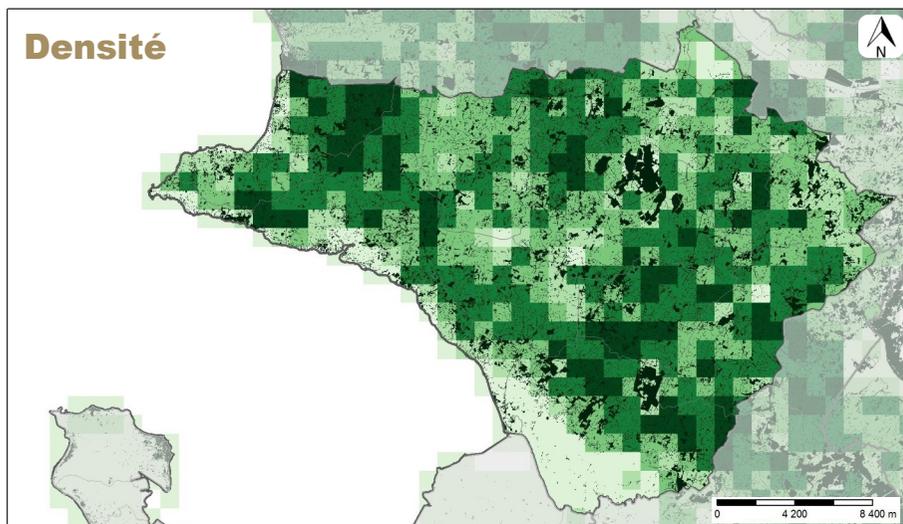
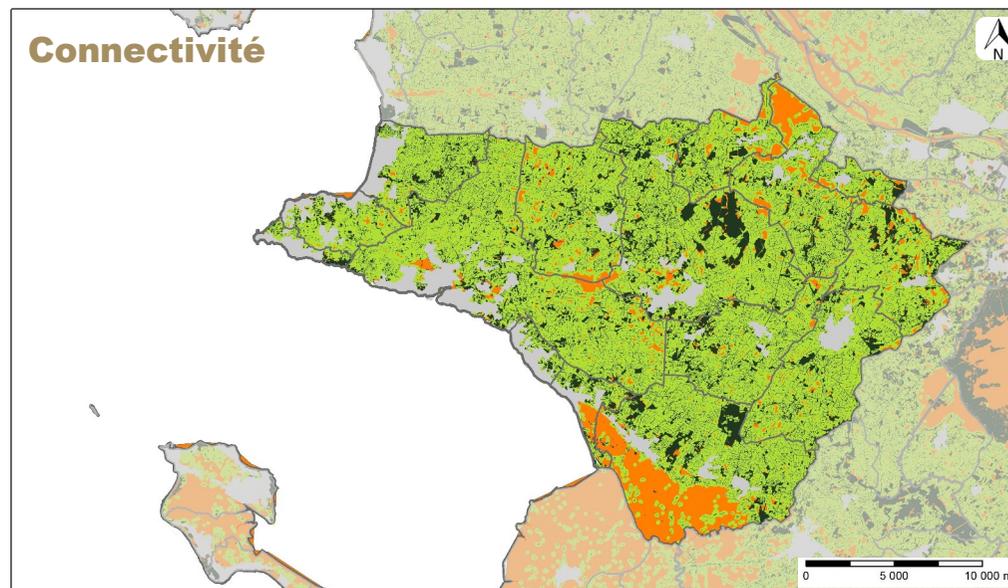
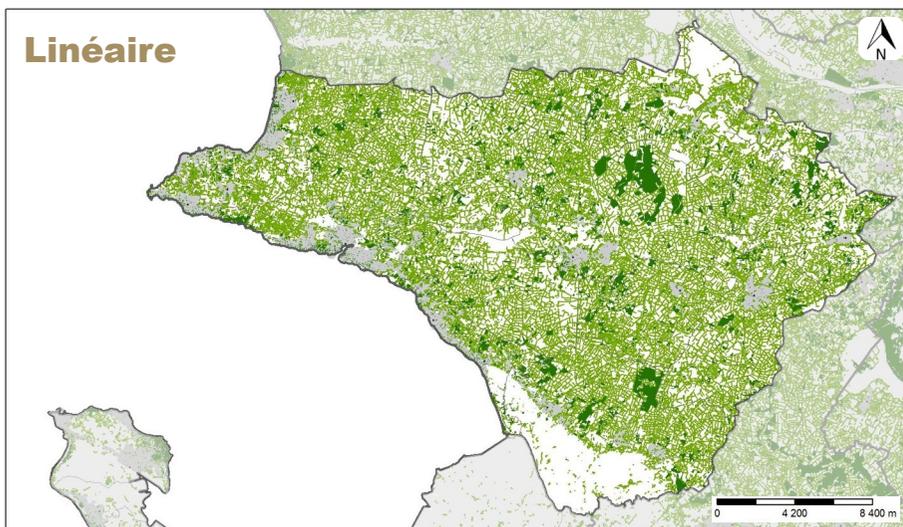
Type de boisement	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Bois	455,24	0,87
Forêt fermée de conifères	354,16	0,68
Forêt fermée de feuillus	3 225,37	6,18
Forêt fermée mixte	197,73	0,38
Forêt ouverte	342,89	0,66
Lande ligneuse	245,17	0,47
Peupleraie	129,13	0,25
Verger	36,28	0,07
Vigne	261,58	0,50
Pornic Agglo - Pays de Retz	5 247,55	10,05

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les haies



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz possède plus de 3 900 kilomètres de linéaires de haies. Avec une densité moyenne de 75,12 ml/ha, le territoire possède une moyenne supérieure à celle du département de Loire-Atlantique (55,2 ml/ha). Le réseau bocager est homogène et dense sur l'ensemble du territoire, hormis sur les zones de marais notamment le marais Breton. Seules les communes des Moutiers-en-Retz et de Préfailles apparaissent avec une densité de haies plus faible que celle du département.

La commune de Pornic est celle avec le linéaire de haies le plus important, suivie par les communes de Chaumes-en-Retz et Villeneuve-en-Retz. Les communes avec la plus forte densité de bocage sont Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Michel-Chef-Chef et Sainte-Pazanne.

L'ESSENTIEL

- 3 922 km linéaire de haies
- 75,12 ml/ha
- Maillage bocager dense et homogène

Linéaire et densité de haies par commune

Classement par ordre d'importance 1 2 3

Commune	Linéaire de haies (ml)	Densité de haies (ml/ha)	Pourcentage sur linéaire du territoire
Chaumes-en-Retz	681 338	89,01	15,49 %
Chauvé	321 808	78,53	7,32 %
Cheix-en-Retz	67 403	80,82	1,53 %
La Bernerie-en-Retz	38 536	63,38	0,88 %
La Plaine-sur-Mer	136 316	83,17	3,10 %
Les Moutiers-en-Retz	52 200	54,55	1,19 %
Pornic	845 980	89,81	19,23 %
Port-Saint-Père	233 420	71,67	5,31 %
Préfailles	26 461	54,22	0,60 %
Rouans	301 724	79,97	6,86 %
Saint-Hilaire-de-Chaléons	386 661	110,54	8,79 %
Saint-Michel-Chef-Chef	261 867	104,25	5,95 %
Sainte-Pazanne	399 587	96,15	9,08 %
Villeneuve-en-Retz	476 304	64,64	10,83 %
Vue	168 799	86,52	3,84 %
Pornic Agglo - Pays de Retz	4 398 404	75,12	100 %

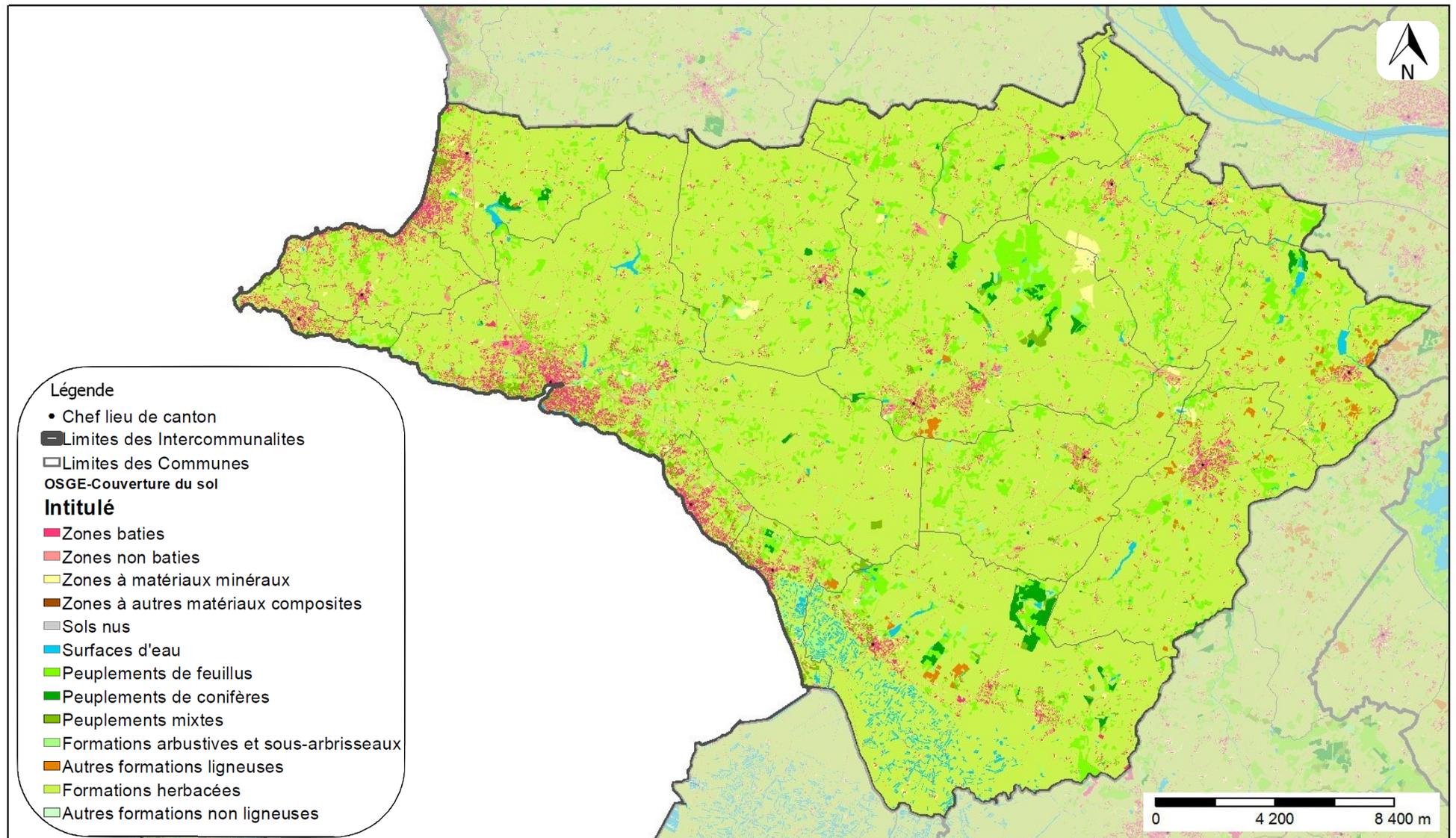
Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme ...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

aménagement

DU TERRITOIRE

L'occupation du sol



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz comprend, sur plus de 80 % de son territoire, des formations herbacées. Ce type d'occupation du sol correspond aux terrains couverts par des végétations herbacées. On y retrouve les prairies permanentes et temporaires, les terres arables telles que les grandes cultures et les cultures maraîchères et céréalières, et les pelouses d'ornement.

Les peuplements de feuillus et les zones imperméabilisées (bâties et non bâties) arrivent respectivement deuxième et troisième en terme de surface et de pourcentage d'occupation du sol. Les peuplements de feuillus représentent un peu moins de 10 % du territoire. Ils sont répartis de manière disparate sur le territoire, même si nous pouvons observer des boisements plus denses au nord de Villeneuve-en-Retz et au nord de Chaumes-en-Retz.

Les zones bâties et non bâties accumulent environ 5 % de la surface de l'intercommunalité. Elles sont regroupées au niveau des routes qui quadrillent le territoire et des zones urbaines.

L'ESSENTIEL

- 80 % du territoire en formations herbacées
- 9 % de peuplements de feuillus, 5 % de zones imperméables

Surface et pourcentage par type d'occupation du sol (Source : OCSGE 2013)

Type d'occupation	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Autres formations ligneuses	243,43	0,46 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	571,12	1,08 %
Formations herbacées	42 270,52	80,28 %
Peuplements de conifères	368,36	0,70 %
Peuplements de feuillus	4 766,78	9,05 %
Peuplements mixtes	388,78	0,74 %
Sols nus	44,23	0,08 %
Surfaces d'eau	711,87	1,35 %
Zones bâties	1 467,17	2,79 %
Zones non bâties	1 207,45	2,29 %
Zones à matériaux minéraux	613,51	1,17 %

Classement par ordre d'importance : ■ 1 ■ 2 ■ 3

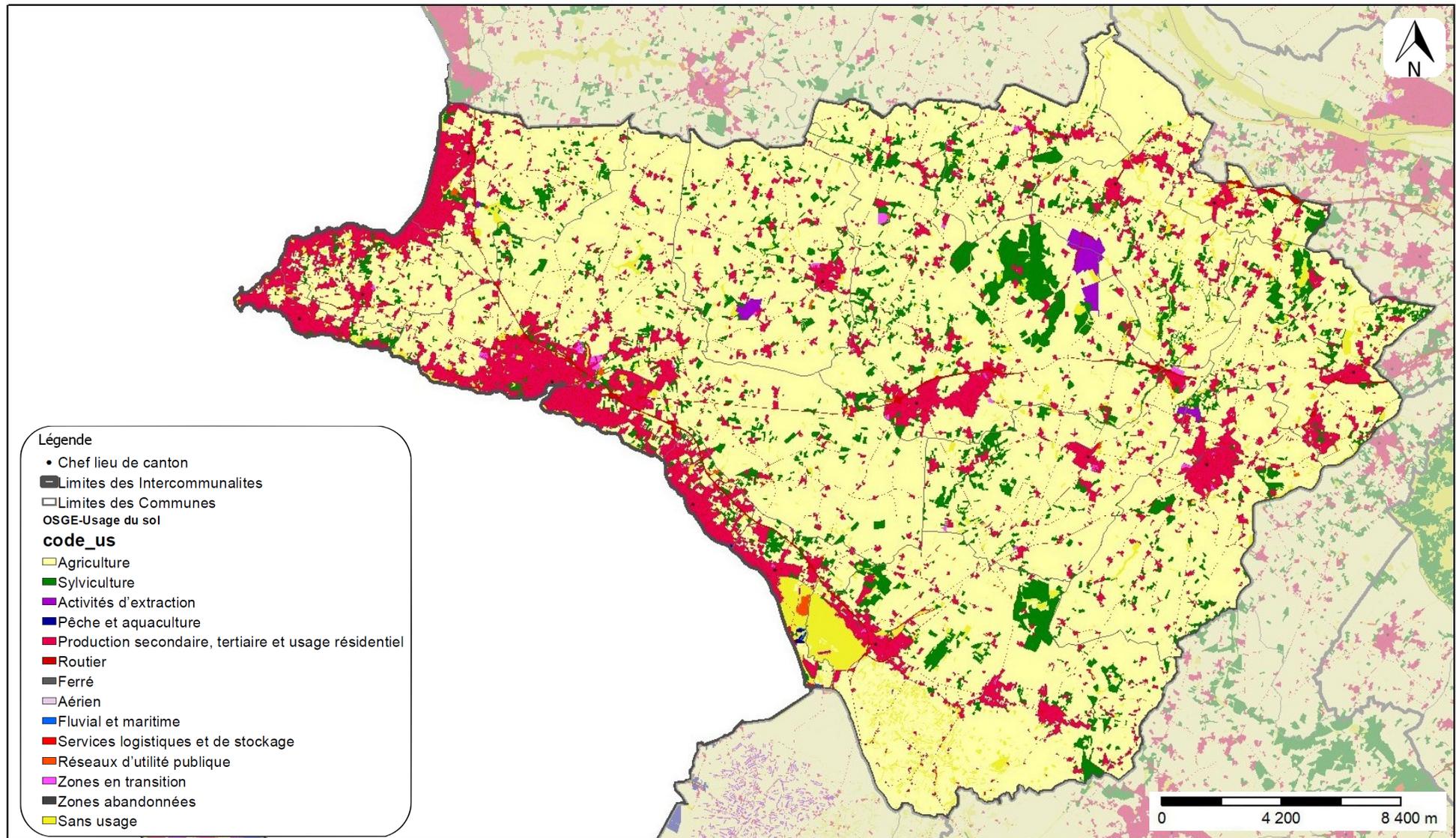


Table d'orientation - Villeneuve-en-Retz

aménagement

DU TERRITOIRE

L'usage du sol



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

L'usage du sol majoritaire sur le territoire de l'intercommunalité est l'agriculture. Plus de 70 % de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz sont utilisés pour cet usage. Les parcelles agricoles sont présentes sur l'ensemble du territoire, hormis la zone littorale.

Les productions secondaires, tertiaires et l'usage résidentiel représentent le deuxième usage du sol sur le territoire (12,5%). Cet usage est concentré autour des zones urbaines, des zones d'activités et des nombreux villages et hameaux répartis sur l'intercommunalité.

La sylviculture correspond à moins de 8 % des usages.

L'ESSENTIEL

- Territoire dominé par l'agriculture (plus de 70 % du territoire)
- 12,5 % du territoire utilisé pour les productions secondaires, tertiaires et l'usage résidentiel

Surface et pourcentage par type d'usage du sol (Source : OCSGE 2013)

Type d'occupation	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Activités d'extraction	218,73	0,42 %
Agriculture	38 210,30	72,57 %
Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel	6 622,95	12,58 %
Pêche et aquaculture	9,39	0,02 %
Réseaux de transport fluvial et maritime	7,49	0,01 %
Réseaux d'utilité publique	71,06	0,13 %
Réseaux ferrés	38,55	0,07 %
Réseaux routiers	1 114,37	2,12 %
Sans usage	2 167,20	4,12 %
Sylviculture	4 101,02	7,79 %
Zones abandonnées	0,35	> 0,01%
Zones en transition	91,81	0,17 %

Classement par ordre d'importance : ■ 1 ■ 2 ■ 3



La Blinière - Pornic

aménagement

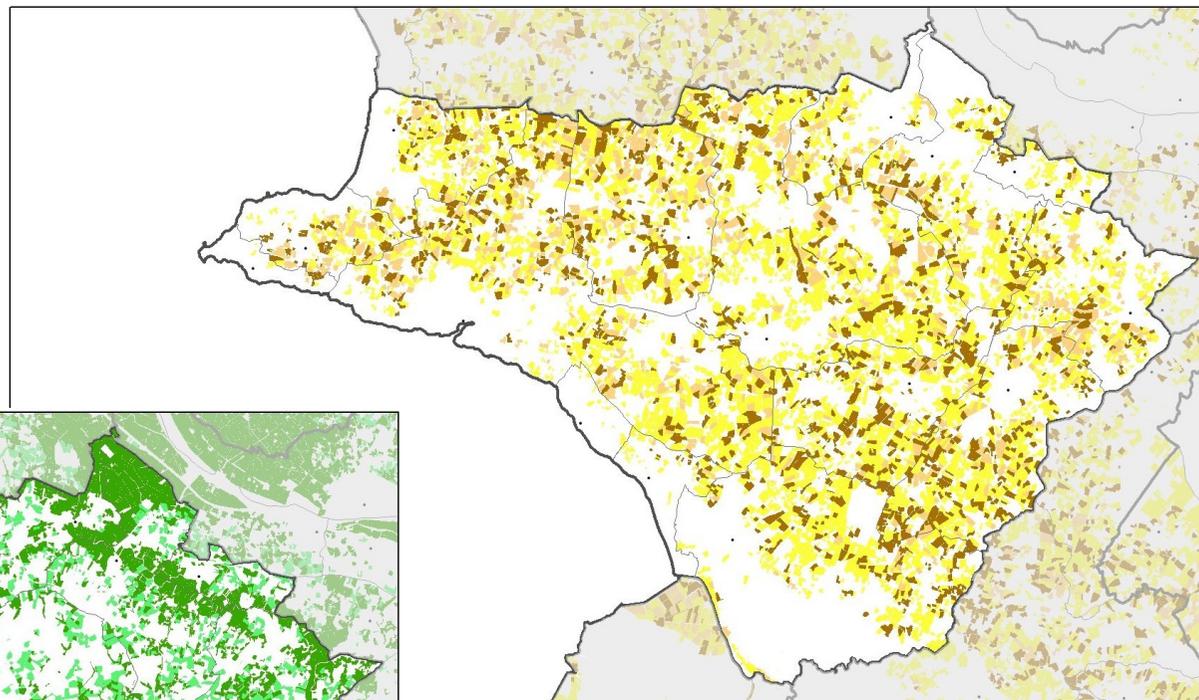
DU TERRITOIRE

Agriculture Le Registre Parcellaire Graphique (RPG)

Légende

RPG parcelles graphiques

- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▣ Limites des Intercommunalites

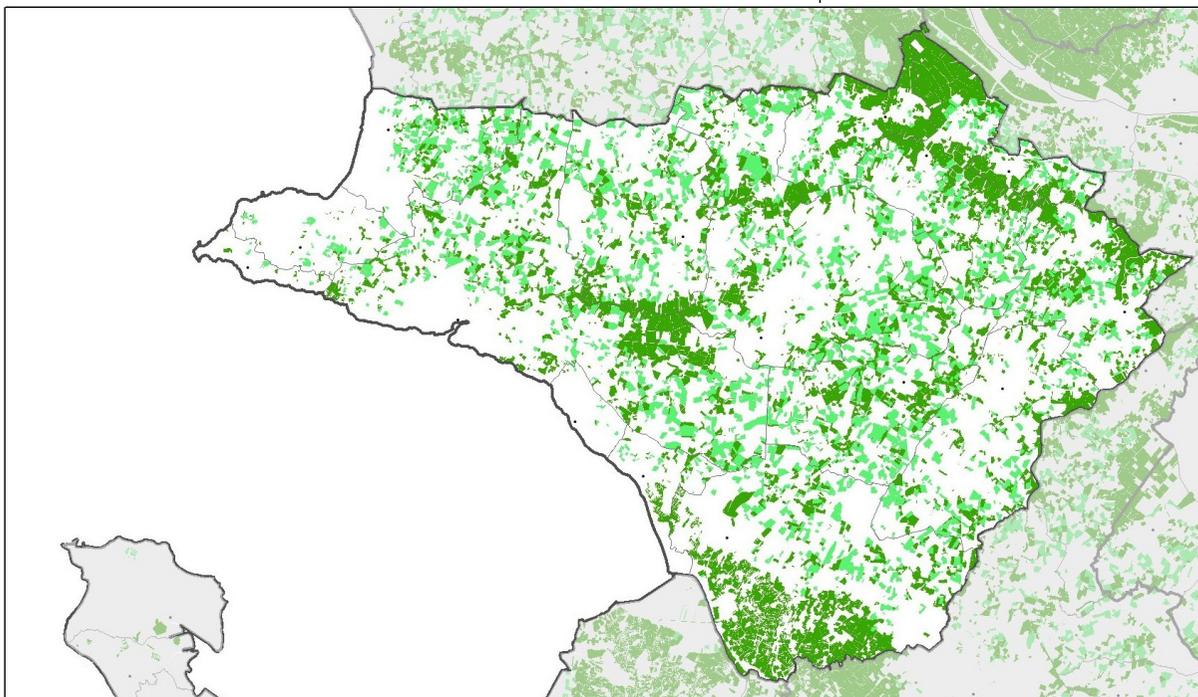


Légende

RPG parcelles graphiques

Libellé Culture

- Blé
- Mais
- Autres cultures
- Chef lieu de canton
- ▣ Limites des Intercommunalites
- Limites des Communes



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

La majorité de la surface utilisée pour l'agriculture est en herbe (prairies permanentes et temporaires). Ces dernières représentent environ un tiers du territoire et plus de 50 % des terres utilisées pour l'agriculture, avec 17 745 hectares de prairies au sens large. Celles-ci sont réparties sur l'ensemble du territoire, exceptées les zones urbaines et littorales. Les prairies permanentes apparaissent également plus nombreuses dans les zones de marais (marais de l'Acheneau, marais du canal de Haute Perche et marais Breton). Plus globalement, la surface en herbe est corrélée avec la présence de haies bocagères et d'élevage.

Les cultures principales sont liées au maïs et au blé tendre avec respectivement 18,29 % et 8,90 % des terres utilisées pour ces activités.

L'ESSENTIEL

- 1/3 du territoire en prairies permanentes ou temporaires
- 11 % de maïs, 5 % de blé tendre

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aides de la politique agricole commune (PAC).

Surface et pourcentage des cultures du territoire (Source : RPG 2020)

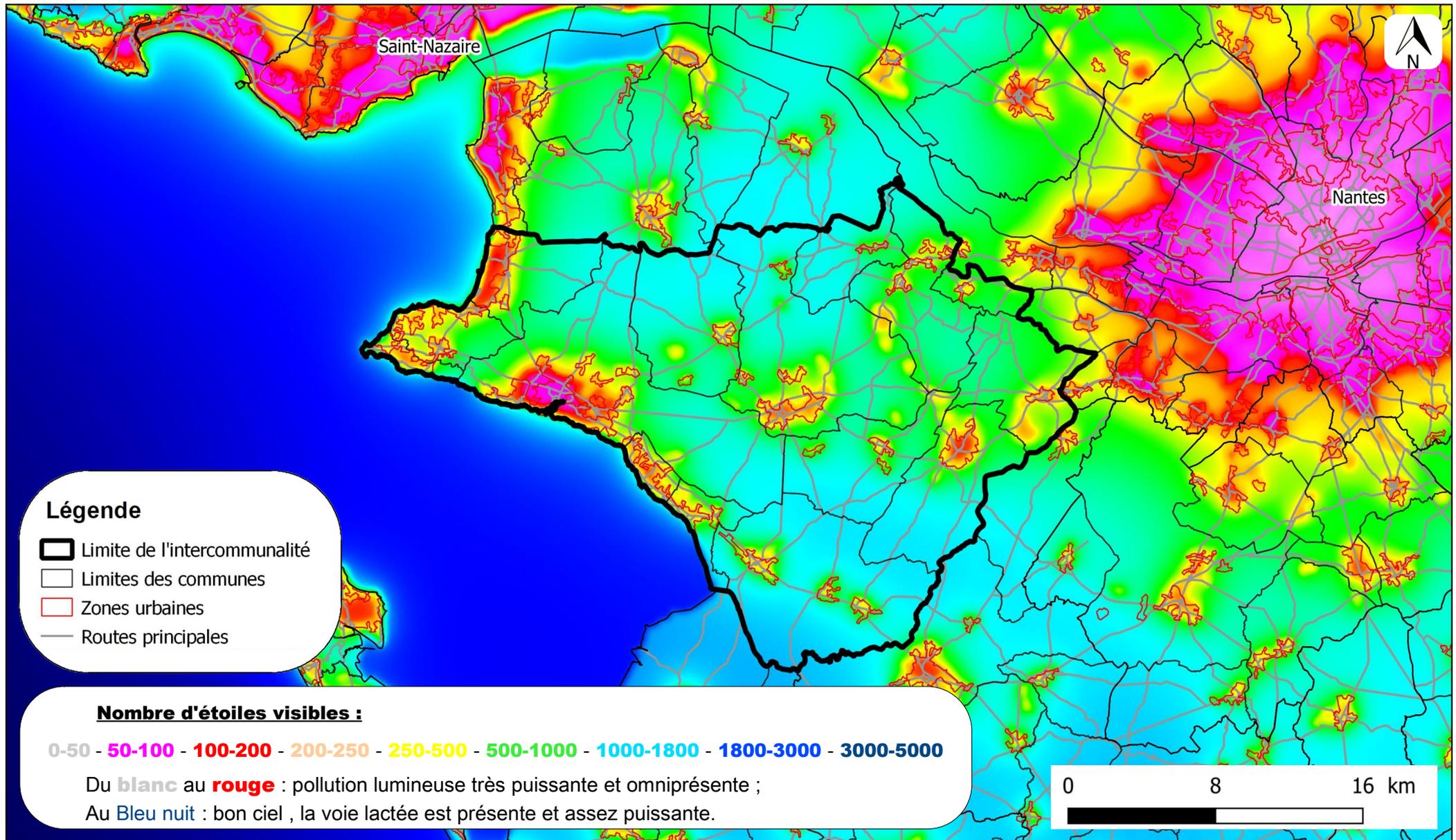
Culture	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Blé tendre	2 855	8,90 %	5,47 %
Colza	334	1,04 %	0,64 %
Fourrage	2 031	6,33 %	3,89 %
Maïs grain et ensilage	5 869	18,29 %	11,24 %
Orge	822	2,56 %	1,57 %
Prairies permanentes	10 164	31,67 %	19,47 %
Prairies temporaires	7 581	23,62 %	14,52 %
Tournesol	577	1,80 %	1,11 %
Autres céréales	643	2,00 %	1,23 %
Autres	1 219	3,79 %	2,33 %
Total	32 095	100,00 %	61,47 %

Classement par ordre d'importance : 1 2 3



Élevage allaitant - Chaumes-en-Retz

© OTI de Pornic



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

Notre société est confrontée à la pollution lumineuse liée à une forte émission d'éclairage artificiel. Cela engendre une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants, tous groupes confondus. Ce phénomène lié aux zones urbanisées touche la ville comme la campagne, avec une augmentation de la surface concernée par cette pollution. La pollution lumineuse a ainsi un fort impact sur la faune et la flore (réduction des territoires, changement des conditions de vie, vulnérabilité et mortalité, perturbation des migrations) et sur la santé humaine (perturbation de notre rythme circadien - alternance jour/nuit).

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts. Pour cela, différentes solutions se développent sur les dispositifs d'éclairage (diffusion de la lumière vers le bas, éclairages moins puissants, utilisation de couleurs ambrées, détecteurs de mouvement, horloge solaire), extinctions totales (lors du « cœur de nuit » et en fonction des saisons), mise en place de « trames noires », etc. En effet, la trame noire, au même titre que les trames vertes et bleues, consiste en un réseau écologique favorable et propice au développement et au déplacement de la vie nocturne. L'élaboration de cette trame permet de définir les zones naturelles impactées ou non par la pollution lumineuse.

Sur la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz, la pollution lumineuse se concentre au niveau des tissus urbains et notamment autour des communes littorales (de Saint-Michel-Chef-Chef aux Moutiers-en-Retz), de Sainte-Pazanne, de Chaumes-en-Retz et de Port-Saint-Père. Plusieurs zones, à l'extérieur des zones urbaines, présentent une pollution lumineuse encore forte telles que les carrières (Chauvé, Chaumes-en-Retz et Sainte-Pazanne), la zone d'activité du Pont Béranger (Saint-Hilaire-de-Chaléons) et le zoo « Planète Sauvage » (Port-Saint-Père). La pollution lumineuse est la plus faible au sud de la communauté d'agglomération dans le marais Breton, à Villeneuve-en-Retz. Cette dernière fait partie des quelques communes de Loire-Atlantique labellisée « Villes et Villages Étoilés ».

L'ESSENTIEL

- **Concentration autour des zones urbaines**
- **Pollution lumineuse la plus faible dans le marais Breton**

Réglementation sur les éclairages nocturnes

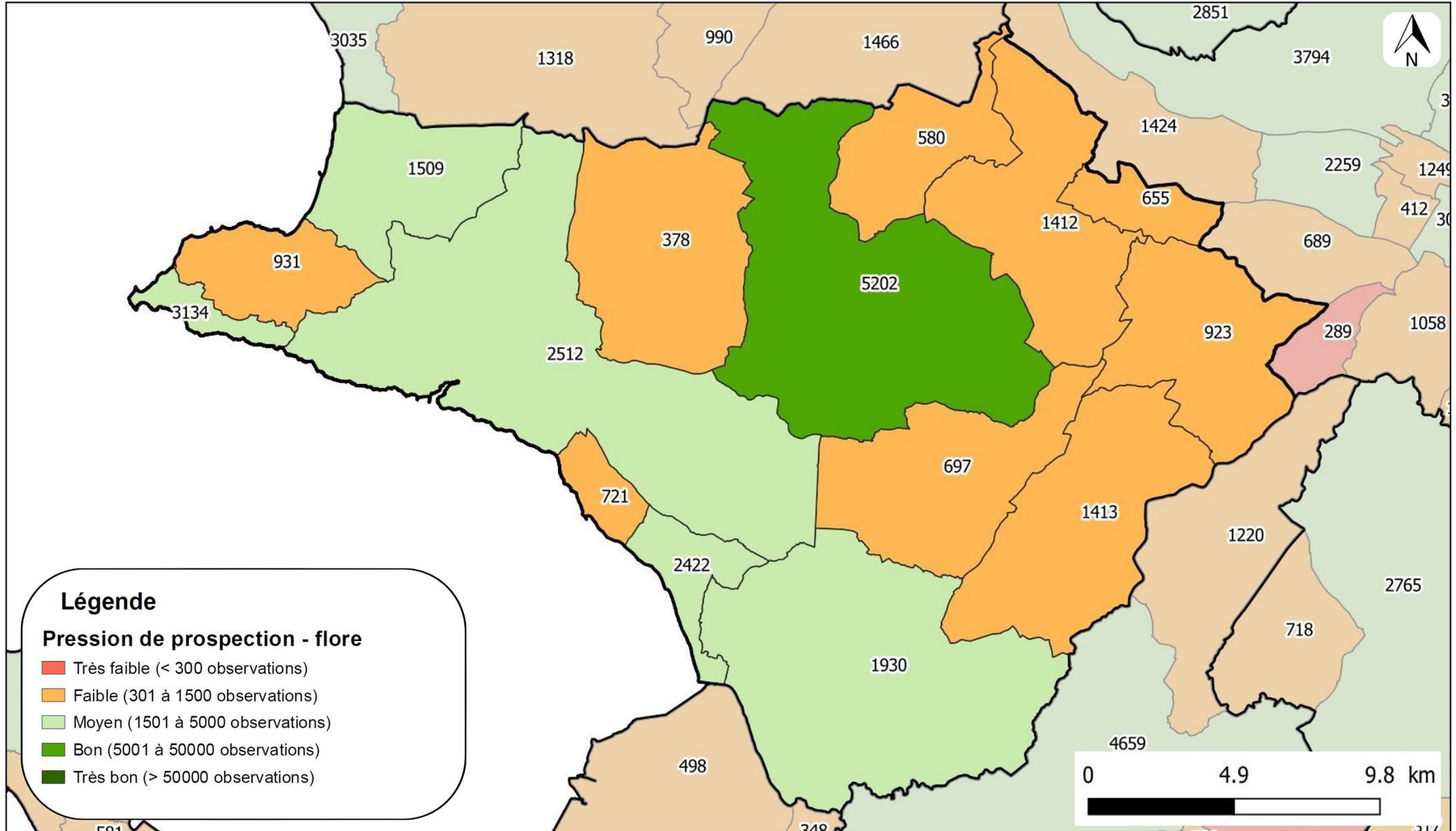
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairages extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

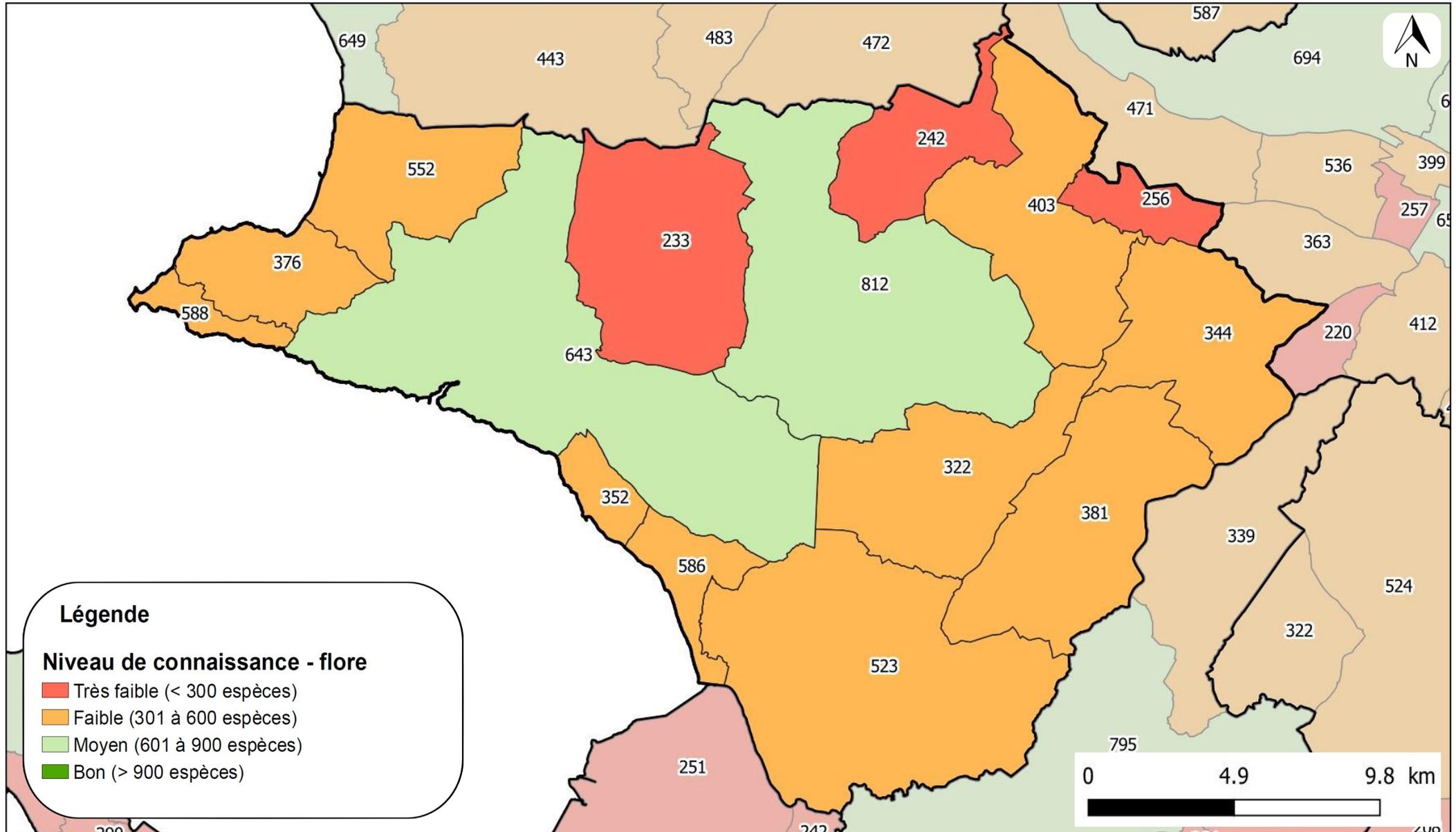
Les plantes à fleurs et fougères : nombre d'observations



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Dans l'ensemble, le territoire de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz est relativement bien parcouru. Toutes les communes n'enregistrent pas moins de 300 observations. Cependant, quelques nuances se dessinent sur le littoral. De par sa topographie, le littoral propose une mosaïque de milieux spécifiques (complexes dunaires, marais arrière-littoraux, herbier marin, etc.) convoités par les botanistes depuis de très nombreuses années. L'arrière-pays est quant à lui caractérisé par un paysage plus homogène. Le bocage y est bien conservé même si l'activité agricole y est dominante et maintient de nombreuses parcelles en céréales et prairies réensemencées pour l'élevage. Ces milieux où la pression sur les sols est plus significative a pour conséquence une diversité floristique plus homogène et suscite moins d'intérêt pour la communauté naturaliste.

La nouvelle commune de Chaumes-en-Retz est la seule de l'intercommunalité mentionnant 968 espèces, soit un peu plus de la moitié de la flore répertoriée sur la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz. Hormis qu'elle cumule les données de deux communes, ce secteur est également très visité pour ses particularités géologiques telles que ses lentilles calcaires proposant une flore atypique méditerranéenne rarement observée dans le département. Cette flore calcicole comprend par exemple de nombreuses orchidées.

Chaumes-en-Retz et Pornic sont les deux communes qui comptabilisent le plus d'espèces, 812 pour la première et 643 pour la seconde. Même si quelques botanistes habitent la commune de Chaumes-en-Retz et participent activement à l'actualisation des données, les particularités géologiques en calcaire de ce secteur jouent un rôle prépondérant dans la diversité floristique de cette commune.

Le facteur superficie est aussi une réponse à l'état actuel des connaissances et plus précisément dans le nombre d'espèces recensées par commune. Par exemple, Pornic, s'étend sur 94,20 km² alors que Préfailles ne représente que 5% de cette surface et partage ses limites administratives avec le littoral et l'arrière-pays. Cette situation géographique multiplie la diversité des habitats naturels et par conséquent la diversité des espèces floristiques. Le facteur géologique est également un indicateur prépondérant pour la diversité biologique. Par exemple, la façade littorale des communes de la Bernerie-en-Retz, des Moutiers-en-Retz ou encore de Villeneuve-en-Retz est caractérisée par un faciès rocheux, sableux ou vaseux et conditionne une végétation adaptée à ces milieux.

L'ESSENTIEL

- **Connaissances plutôt bonnes, environ 25 000 observations**
- **Plus de 1 300 espèces de plantes à fleurs et fougères**
- **70 taxons patrimoniaux (5,3%), 60 taxons invasifs (4,6%)**



© CPIE Logne et Grand-Lieu

Flûteau nageant

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore

Au sein des quelques 1 700 espèces de bryophytes, ptéridophytes et spermaphytes confondues observées sur la communauté d'agglomération de Pornic Agglo - Pays de Retz, 11 taxons sont protégés au niveau national, 14 au niveau régional et 58 figurent comme espèces déterminantes ZNIEFF en Pays de la Loire. Une partie de ces espèces sont présentées brièvement ci-dessous, en les regroupant par grands types d'habitats.

Landes côtières et milieux associés

Le littoral est marqué par un relief escarpé particulièrement dans le secteur de Préfailles et Pornic. Il est caractérisé par des landes à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et sur tout le trait de côte par l'Armérie maritime (*Armeria maritima*). Ce type de milieu accueille également une fougère très rare : l'Isoète épineux (*Isoetes histrix*), protégée à l'échelle nationale et uniquement observée sur la commune de Préfailles. Les mosaïques d'habitats sont récurrentes où fruticées à Prunellier sauvage (*Prunus spinosa*) et fourrés à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) s'observent sans difficultés. Certaines prairies sèches à humides en limite de falaises sont remarquables pour leur cortège prairial, dont certaines orchidées comme l'Orchis punaise (*Orchis coriophora*) ou le Sérapias à petites fleurs (*Serapias parviflora*), toutes les deux protégées au niveau national.



© LPO Loire-Atlantique

Sérapias à petites fleurs



© LPO Loire-Atlantique

Herbier marin à *Spartine maritime*

Dunes et milieux connexes

Le complexe dunaire (dune grise, dune blanche et dune mobile) et plages de sable sont localisés sur Saint-Michel-Chef-Chef et les Moutiers-en-Retz. Des espèces remarquables pour la plupart protégées au niveau national sont connues uniquement dans ce secteur. Il s'agit de la Linaire des sables (*Linaria arenaria*) ou encore de l'Œillet de France (*Dianthus gallicus*), tous les deux endémiques des côtes françaises, vis-à-vis desquelles la région Pays de la Loire et de ce fait les communes de la communauté d'agglomération ont une forte responsabilité dans leur préservation. On note aussi la remarquable Silène de Porto (*Silene portensis*) protégée régionalement et recensée uniquement sur les dunes de Saint-Michel-Chef-Chef.

D'autres espèces, discrètes par leur taille et caractéristiques des milieux sableux sont les ornithopes. Deux espèces, l'Ornithope comprimé (*Ornithopus compressus*) et l'Ornithope penné (*Ornithopus pinnatus*), protégées à l'échelle régionale, ont été inventoriées sur Préfailles, Villeneuve-en-Retz et les Moutiers-en-Retz. D'autres habitats à haute valeur patrimoniale sont à mentionner dans ce même secteur. Ils sont à un niveau inférieur en condition vaseuse (haute slikke) et présentent des herbiers marins composés de Spartine maritime (*Spartina maritima*), de Zostère marine (*Zostera marina*) et de salicorniaies à salicornes annuelles et vivaces.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore

Zones humides et aquatiques



Trèfle de michéli

© LPO Loire-Atlantique



Ancienne carrière de sable

© LPO Loire-Atlantique

Les zones humides se déclinent sous la forme de nombreux habitats. Chacun d'entre eux sont inféodés à une flore spécifique. Les prairies humides fauchées ou pâturées sont bien représentées sur le territoire. On y retrouve de nombreuses espèces rares et protégées comme la Cardamine à petites fleurs (*Cardamine parviflora*), le Céraiste douteux (*Cerastium dubium*), la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*), la Scutellaire hastée (*Scutellaria hastifolia*), l'Inule britannique (*Inula britannica*) ou encore la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*). La Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), sans statut particulier en Pays de la Loire, reste une espèce emblématique indiquant un bon état de conservation des prairies humides. On peut l'observer sur les prairies de Sainte-Pazanne, de Villeneuve-en-Retz, de Chaumes-en-Retz ou encore de Rouans. On constate des particularités pédologiques sur le territoire. Sur Chaumes-en-Retz, les sols sont calcaires et favorables à une orchidée très rare, l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*). Sur Chauvé, Villeneuve-en-Retz ou encore Chaumes-en-Retz, on constate des prairies au gradient de salinité élevé, adaptées par exemple au Trèfle de michéli (*Trifolium michelianum*), protégé régionalement. L'ensemble de ces espèces peut s'exprimer dans les marais arrière-littoraux sur les communes de Pornic, Chauvé et Sainte-Pazanne.

Les mares et les étangs du Pays de Retz recensent eux aussi des espèces remarquables. Sur les berges, parfois sous forme de pelouses amphibies, il est possible d'observer la Pulicaria annuelle (*Pulicaria vulgaris*), la Pilulaire commune (*Pilularia globulifera*), la Cicendie naine (*Exaculum pusillum*). Quelques observations uniques comme l'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*) sur Chaumes-en-Retz ou encore la Littorelle uniflore (*Littorela uniflora*) sur Saint-Michel-Chef-Chef, toutes protégées au niveau national, sont à mentionner également. Il est nécessaire de mentionner les anciennes carrières sur sable calcaire réhabilitées en plans d'eau, mares, pelouses amphibies, prairies, friches et zones boisées connues pour une flore méditerranéenne exceptionnellement riche. Les herbiers aquatiques sont souvent recherchés par la faune amphibie pour assurer leur reproduction. Ils accueillent également quelques espèces floristiques emblématiques comme le Flûteau nageant (*Luronium natans*), protégé au rang national, sur les communes de Villeneuve-en-Retz, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Cheix-en-Retz et Chaumes-en-Retz.

Forêts

Alors que le bocage domine largement le Pays de Retz, les forêts sont quant à elles pratiquement inexistantes. On comptabilise un massif boisé d'environ 500 hectares à Chéméré (Chaumes-en-Retz). Les essences dominantes sont le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Les espèces patrimoniales sont moins courantes, même si l'on peut y observer la très rare Orchis de fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), colonisant de manière diffuse les sous-bois de cette forêt. D'autres boisements plus fragmentés sont sur les communes de Sainte-Pazanne et Cheix-en-Retz. D'ailleurs, c'est uniquement sur cette commune que l'on peut y observer la Laïche appauvrie (*Carex depauperata*) en sous-bois frais, espèce menacée et protégée au niveau régional.



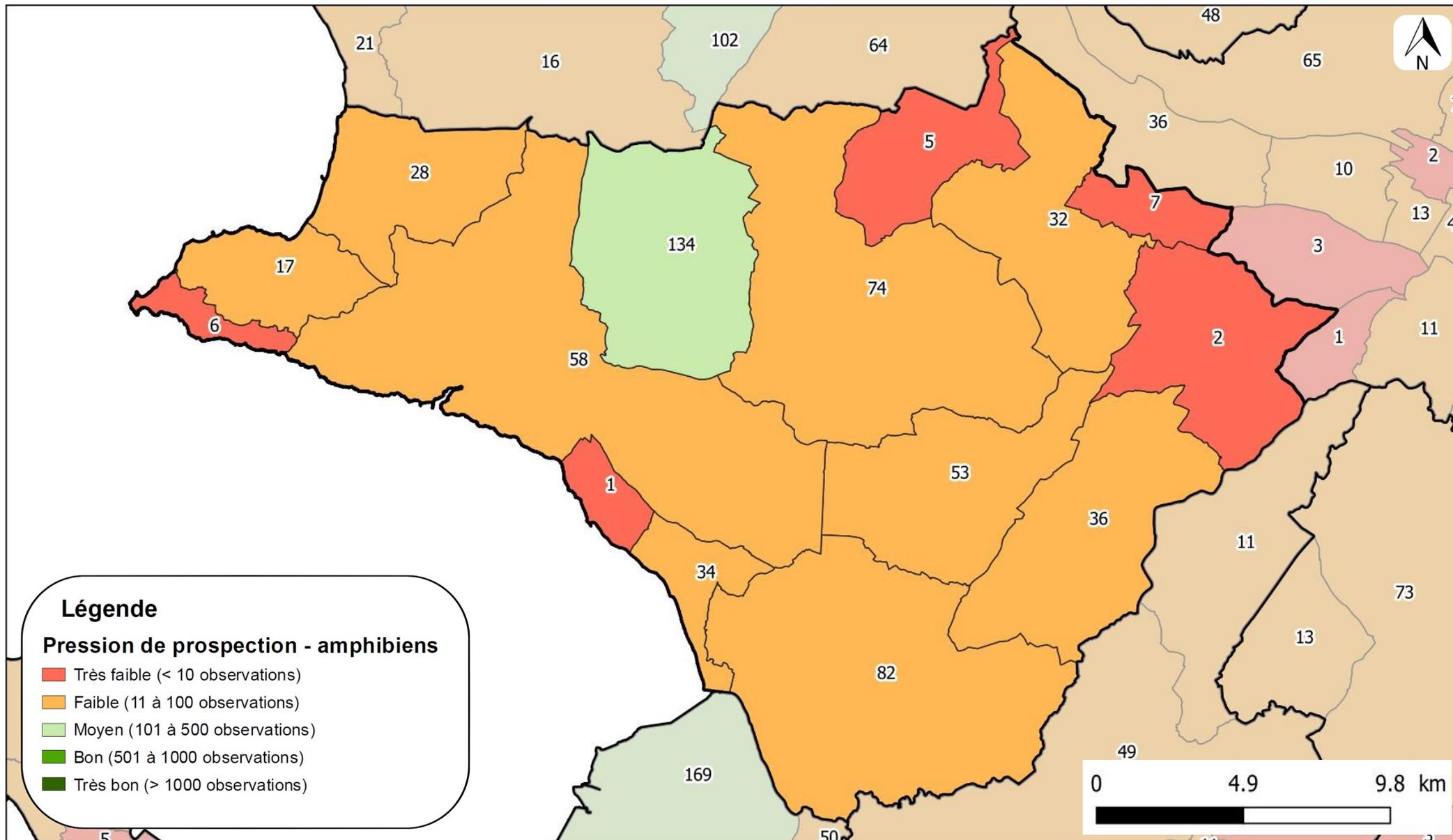
Orchis de fuchs

© LPO Loire-Atlantique

biodiversité

DU TERRITOIRE

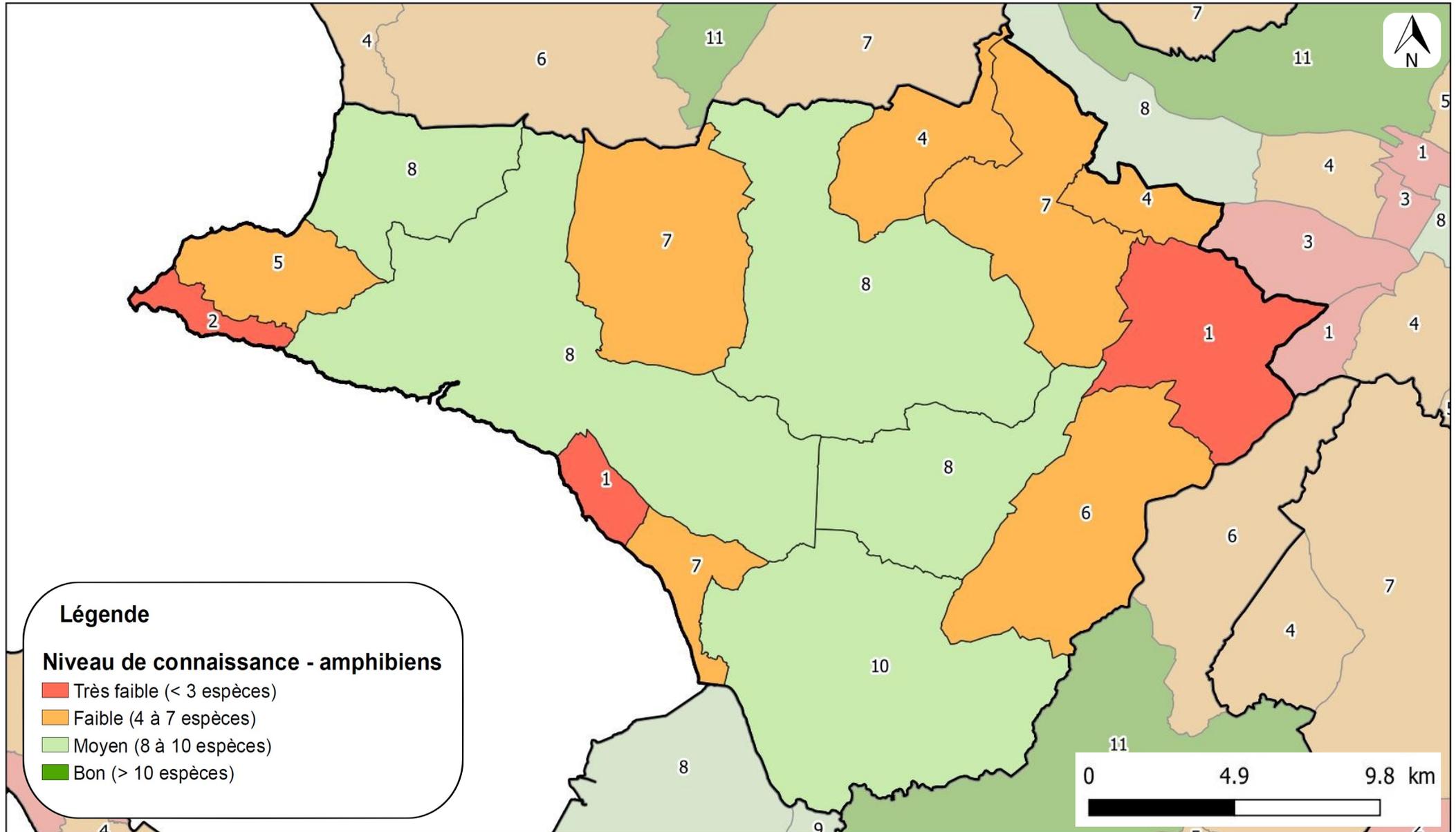
Les amphibiens : nombre d'observations



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Les amphibiens font généralement l'objet de peu de prospections. Ceci est lié aux manques de connaissances de ce groupe chez les naturalistes mais surtout à la difficulté d'inventorier les espèces. Il est nécessaire de, soit reconnaître leurs chants pour les anoues ou d'être détenteur d'une autorisation de capture pour les espèces en phase aquatique et bien souvent de prospecter la nuit dans des milieux difficiles (forêt, marais, mare en fond de bocage, etc.). La pression de prospections sur le territoire est, comme souvent, jugée faible à moyenne. On notera l'effort plus important sur la commune de Chauvé avec 134 données retenues dans cette étude. Bien que le nombre de données soit faible, le niveau de connaissance est qualifié de moyen sur la majorité des communes du territoire. Quelques communes ne connaissent qu'une à deux espèces comme la Bernerie-en-Retz (petite commune avec peu de milieux favorables et dont les zones agricoles au nord sont peu suivies), Port-Saint-Père (commune avec un potentiel assez fort mais avec peu de prospections) et Préfailles (commune avec des zones littorales particulièrement bien suivi mais avec peu de zones propices ; un seul étang connu et seulement 1,5 ha en zones humides).

Parmi les espèces inventoriées sur la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz, on notera la présence du Triton marbré (*Triturus marmoratus*) sur les communes de Chaumes-en-Retz, de la Plaine-sur-mer, de Pornic, de Saint-Hilaire-de-Chaléons, de Saint-Michel-Chef-Chef et de Villeneuve-en-Retz. Cette espèce protégée est classée quasi-menacée sur les listes rouges nationale et régionale. De par l'importance des effectifs en Pays de la Loire, notre région a une responsabilité très élevée vis-à-vis de la conservation de cette espèce. La qualité des habitats et spécialement la quantité et la qualité des haies et des boisements sont déterminantes pour la conservation de cette espèce. On notera également une donnée de Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) à Villeneuve-en-Retz dont le statut de conservation sur la liste rouge régionale est jugé vulnérable et la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) dans le marais Breton, espèce dont la responsabilité régionale pour sa conservation est élevée. Les autres espèces qui composent le cortège d'amphibiens connus aujourd'hui sur le territoire sont l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).

L'ESSENTIEL

- **Prospections faibles, connaissances moyennes**
- **569 observations**
- **16 espèces d'amphibiens**



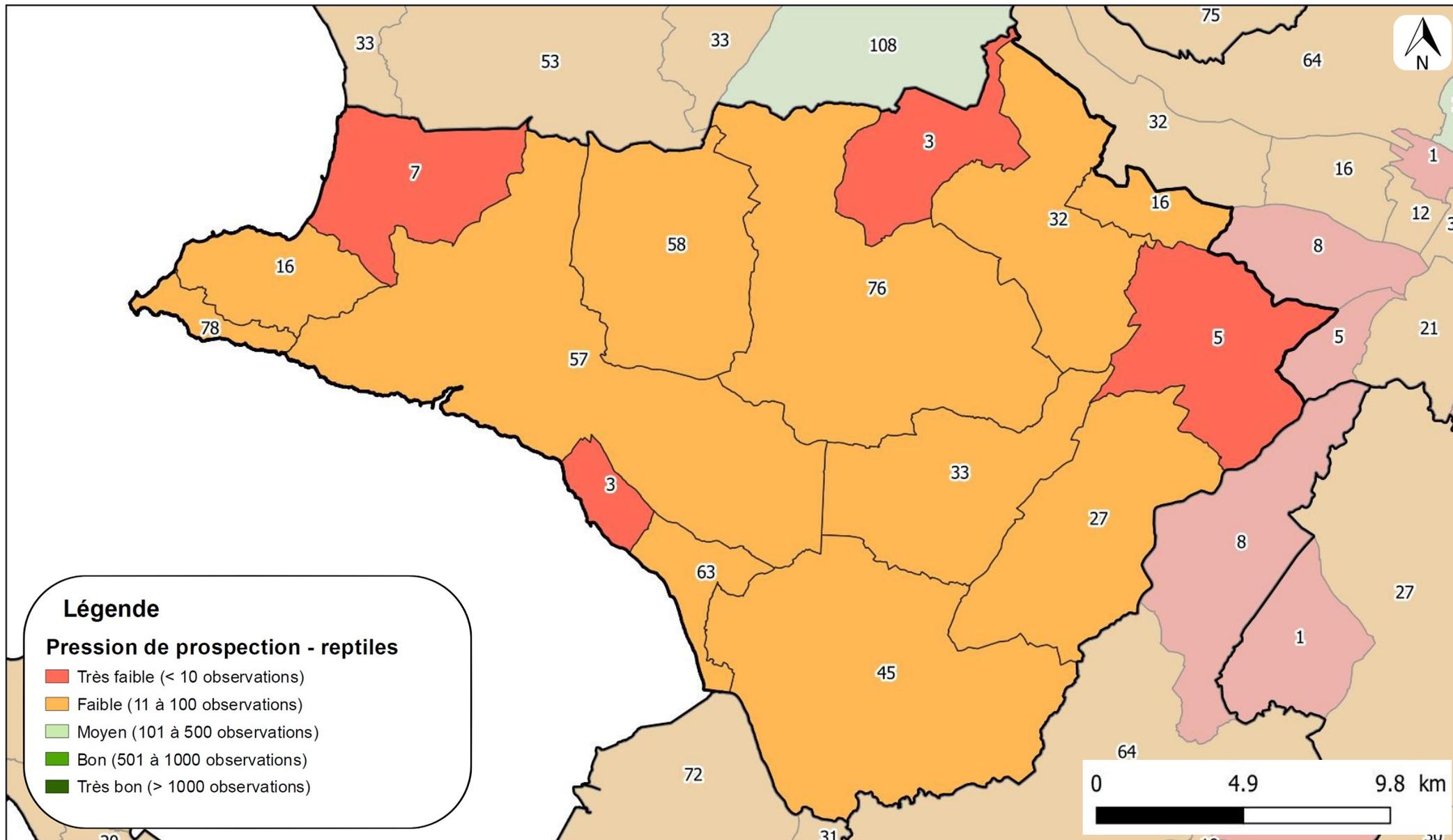
© CFIÉ Logne et Grand-Lieu

Triton crêté

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles : nombre d'observations



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

À l'image des amphibiens, les reptiles ne sont pas un taxon générateur de beaucoup d'observations. Même s'ils sont présents partout, la majorité des naturalistes « oublie » de saisir leurs observations de Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ou ne voient pas les serpents au pied des haies. Afin de garantir une bonne recherche de reptiles, il est donc nécessaire d'avoir l'œil lors d'une recherche active ou bien d'utiliser des stratagèmes pour les observer.

La pression de prospections sur le territoire est donc logiquement très faible à faible. Des communes peu prospectées de manière générale comme la Bernerie-en-Retz, Port-Saint-Père, Cheix-en-Retz et Saint-Michel-Chef-Chef le sont également pour ce taxon. On notera un niveau de connaissance similaire à la pression de prospection : très faible à faible. Cependant, pour deux communes, on estime que la connaissance est moyenne avec sept espèces recensées à Préfailles (recherche principalement sur la réserve et la zone naturelle de Port-aux-Goths) et sur Chaumes-en-Retz (autour des anciennes carrières particulièrement).

Plusieurs espèces sont relativement communes, mais leurs populations ne sont pas nécessairement dans un bon état de conservation. Il s'agit du Lézard des murailles, du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), de l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), de la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) ou de la Vipère aspic (*Vipera aspis*), présentes dans la quasi-totalité des communes. Pour cette dernière, l'espèce est en danger d'extinction en région Pays de la Loire, alors que notre région a une responsabilité élevée quant à sa conservation. La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) est notée dans dix communes, en particulier sur les communes littorales et arrière-littorales. Cette espèce est plutôt associée aux milieux oligotrophes et thermophiles comme les landes, les affleurements rocheux, les bords de talus, les dunes et même les marais. Quasi-menacée en Pays de la Loire, sa conservation est mise à mal par le défrichement, les destructions des haies sur talus et l'urbanisation du littoral en particulier. La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) est présente dans les marais comme le marais Breton à Villeneuve-en-Retz et aux Moutiers-en-Retz ainsi que dans les marais de Haute Perche sur les communes de Chauvé et de Chaumes-en-Retz, mais aussi à Saint-Michel-Chef-Chef autour de l'étang des Gatineaux. Il s'agit d'un serpent inoffensif avec la particularité d'être semi-aquatique car elle se nourrit principalement de poissons et d'amphibiens. La dégradation des zones humides : superficie, assèchement et qualité de l'eau sont des paramètres à prendre en compte pour sa conservation.

L'ESSENTIEL

- **Prospections faibles, connaissances faibles**
- **519 observations**
- **9 espèces de reptiles**



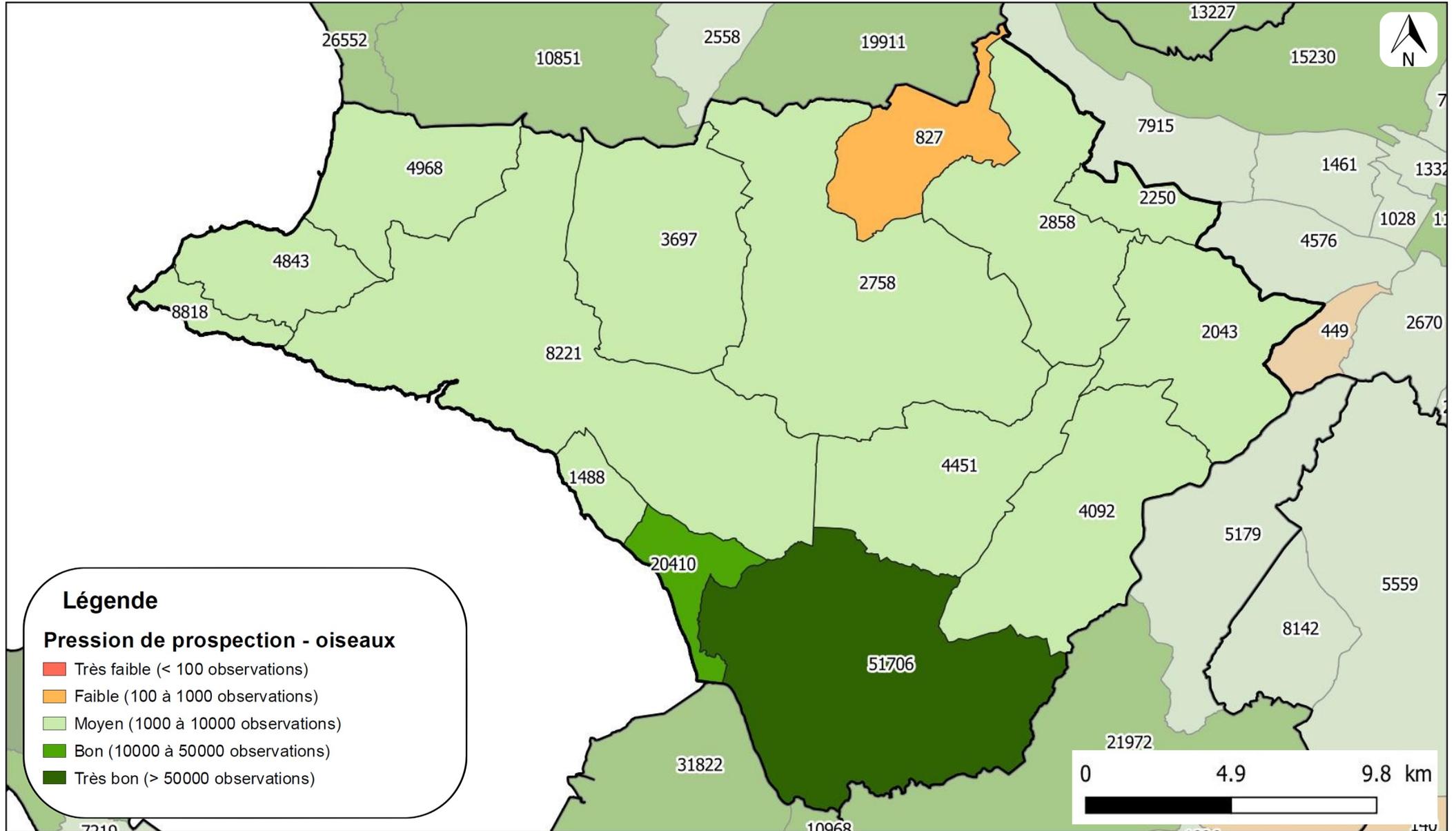
© CPIE Logne et Grand-Lieu

Lézard des murailles

biodiversité

DU TERRITOIRE

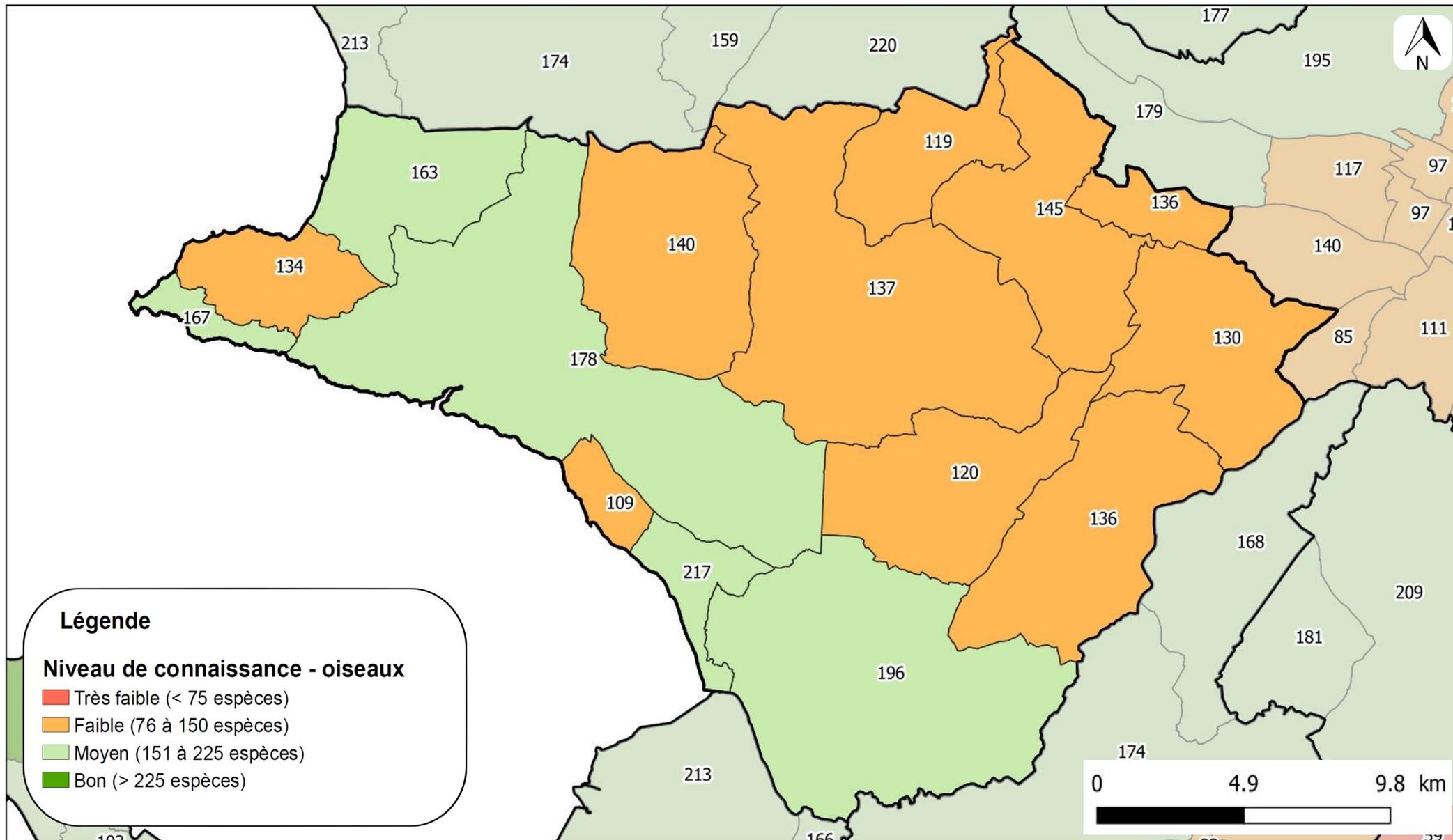
Les oiseaux : nombre d'observations



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Le nombre d'observations de l'avifaune est qualifié de moyen pour l'ensemble du territoire, hormis sur les communes de Villeneuve-en-Retz et les Moutiers-en-Retz, où il est jugé respectivement de bon et très bon. L'intérêt des marais littoraux pour les ornithologues débutants ou chevronnés est très important. En effet, sur des espaces restreints, il est possible d'observer des dizaines d'espèces en très peu de temps. Il s'agit aussi bien souvent de site favorable au passage ou au stationnement d'espèces peu communes ou rares.

Le nombre de données dépend aussi des suivis plus ou moins anciens sur certaines espèces ou cortèges d'espèces. Aux Moutiers-en-Retz, l'ENS de Lyarne et plus récemment les marais arrière-littoraux sont globalement bien suivis par le baguage et le suivi de la reproduction de l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*). À Villeneuve-en-Retz, l'intérêt récent pour le marais de Millac a permis de combler un manque de données important vis-à-vis de la zone de marais situés à l'est de la D758 ou la reproduction du Hibou des marais (*Asio flammeus*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et des limicoles est un spectacle pour beaucoup de naturalistes amateurs. Pour les autres communes, elles sont globalement prospectées dans les bourgs mais on citera quelques points d'intérêts :

- La Réserve Naturelle Régionale de la Pointe Saint-Gildas à Préfailles, entre landes et océan ;
- Les landes buissonnantes de la côte sauvage de Pornic à Préfailles ;
- Les vasières de la baie à la Bernerie-en-Retz et aux Moutiers-en-Retz ;
- Les plages sur l'intégralité de la côte ;
- Les marais de Haute-Perche entre Pornic et Chauvé ;
- Les carrières de Chaumes-en-Retz ;
- Le bocage de Saint-Hilaire-de-Chaléons ;
- Les grands étangs : la Beusse à Sainte Pazanne, le gros caillou à Pornic, les Gatineaux à Saint Michel-Chef-Chef ;
- Les marais de l'Acheneau entre Port-Saint-Père, Vue, Cheix-en-Retz et Rouans ;
- La forêt de Princé à Chaumes-en-Retz.

Bien que le niveau de connaissances soit jugé faible à moyen pour l'ensemble des communes, le patrimoine ornithologique de la communauté d'agglomération Pornic Agglo-Pays de Retz est relativement bien connu. On retrouve un maximum d'espèces sur la côte, en particulier si des milieux spécifiques sont présents.



Avocette élégante

© J. BONNAUD



Hibou des marais

© S. WROZA



Busard cendré

© S. WROZA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

Sur le territoire, on notera la présence de marais (attracteur d'ornithologues mais surtout d'oiseaux) sur les communes de Villeneuve-en-Retz, les Moutiers-en-Retz et Pornic, la présence d'espèces liées aux dunes sur les communes des Moutiers-en-Retz et de Saint-Michel-Chef-Chef et les espèces des landes de Préfailles. Parmi les espèces présentant un intérêt à l'échelle internationale, la communauté d'agglomération Pornic Agglo-Pays de Retz accueille, en marge des bastions importants pour l'espèce, quelques couples nicheurs de Fuligule milouin (*Aythya ferina*) principalement dans le marais Breton. On y répertorie aussi la Macreuse brune (*Melanitta fusca*), dont de grands rassemblements hivernaux étaient connus jusqu'au milieu des années 2000 au large de la Bernerie-en-Retz. On relèvera l'absence d'une espèce très menacée qu'est le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*). Cette espèce n'a pas fait l'objet de recherche spécifique ce qui explique qu'elle n'apparaît pas dans les espèces connues mais le marais de Haute-Perche et le marais Breton ligérien font parties des sites potentiels pour l'espèce dans son Plan National d'Actions.

Le territoire a une responsabilité majeure dans la conservation d'une espèce classée vulnérable sur la liste rouge des oiseaux à l'échelle internationale. Il s'agit de la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*). L'espèce niche dans toutes les communes de l'intercommunalité. Elle recherche les zones de bocages préservées. Ses effectifs diminuent de manière extrêmement rapide. La conservation du bocage sur ce secteur est prioritaire pour la conservation de l'espèce à une échelle bien plus importante que le territoire du Pays de Retz. Cette préservation est également profitable à tout le cortège des haies comme le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ou le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*). À l'échelle nationale, le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) a aussi un statut de conservation préoccupant. La communauté d'agglomération, disposant d'un réseau hydrographique important, a un rôle à jouer pour cette espèce dont on dispose de données dans la quasi-totalité des communes mais sans connaître les zones importantes pour sa nidification et son alimentation. Enfin, l'intercommunalité a également une responsabilité pour les espèces nicheuses dans les marais comme le Hibou des marais, la Barge à queue noire (*Limosa limosa*) et le Busard cendré, se reproduisant uniquement dans le marais Breton. Par sa surface en marais (marais Breton, marais de Haute Perche et marais de l'Acheneau) et ses vasières en baie de Bougneuf, elle sert de halte migratoire essentielle au bon accomplissant des trajets vers l'Afrique de nombreuses espèces de passereaux, de limicoles et de canards. La communauté d'agglomération connaît aussi l'unique population côtière de Loire-Atlantique de Fauvette pitchou (*Curruca undata*) dans les landes de Préfailles et de Pornic, qu'elle partage avec la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) et le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), tous sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

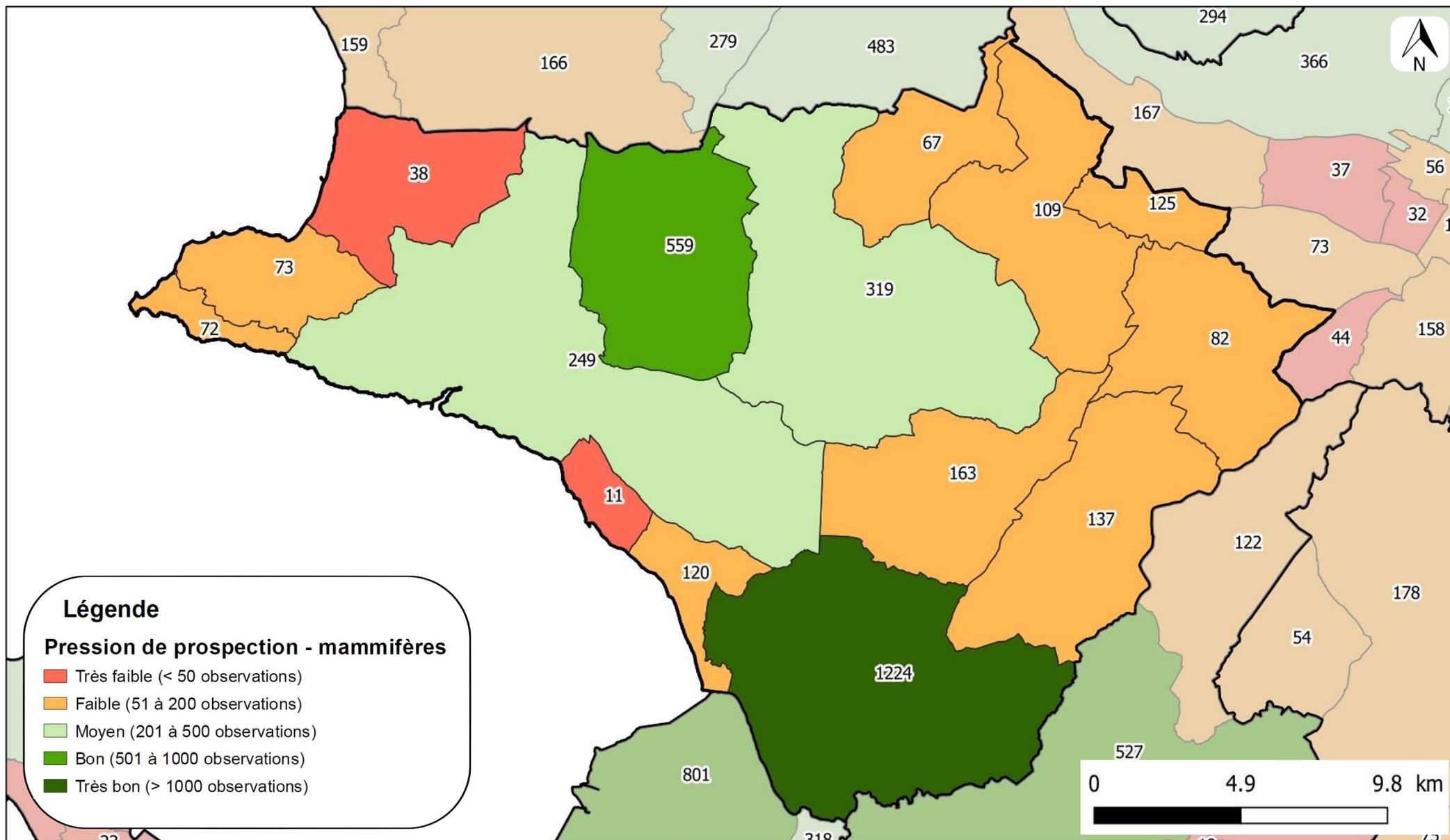
L'ESSENTIEL

- **Prospections moyennes, bonnes connaissances**
- **123 430 observations**
- **277 espèces d'oiseaux**

biodiversité

DU TERRITOIRE

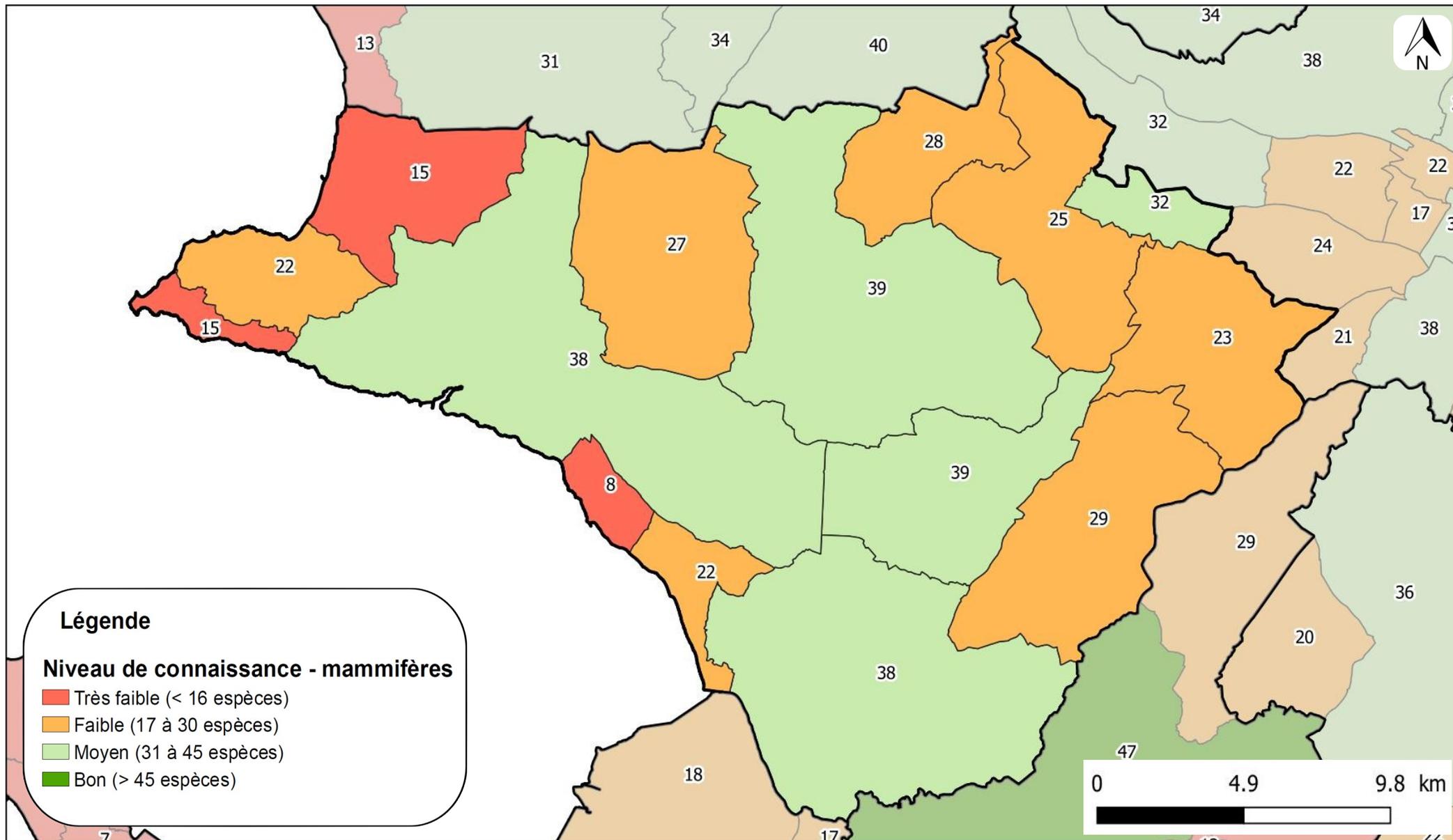
Les mammifères : nombre d'observations



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Pour les mammifères, la pression de prospections est très hétérogène sur l'ensemble du territoire. Elle est jugée bonne à très bonne sur les communes de Chauvé et de Villeneuve-en-Retz, moyenne sur Pornic et Chaumes-en-Retz et faible à très faible sur le reste du territoire. L'attractivité des marais est la principale raison pour laquelle ces communes recueillent plus de données. Cependant, on peut déjà noter qu'une part importante de la connaissance pour ce groupe n'est pas incluse dans notre jeu de données. En effet, très peu de données liées à l'éolien sont remontés alors que de nombreuses études sur les chauves-souris sont menées pour son développement. La pression de prospection sur les communes de Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Rouans et Cheix-en-Retz en particulier est donc sous évaluée ici.

Les espèces de chauves-souris sont nombreuses sur le territoire : la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), la Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) et la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

Toutes ces espèces ne sont pas présentes toute l'année et en même quantité sur le territoire de l'intercommunalité. Certaines sont strictement migratrices quand d'autres sont présentes toute l'année : pour mettre bas ou hiverner. Parmi les espèces de chiroptères à fort enjeu, on retrouve :

- La Noctule commune, vulnérable sur les listes rouges nationale et régionale dont les Pays-de-la-Loire a une responsabilité très élevée pour la conservation de l'espèce. Elle a été identifiée sur les communes de Cheix-en-Retz, de Saint-Hilaire-de-Chaléons, de Sainte-Pazanne et de Villeneuve-en-Retz ;
- La Sérotine commune, vulnérable sur la liste rouge des Pays de la Loire et dont la région a une responsabilité élevée pour sa conservation. Elle a été observée sur les communes de Chaumes-en-Retz, de Chauvé, de Cheix-en-Retz, des Moutiers-en-Retz, de Pornic, de Préfailles, de Rouans, de Saint-Hilaire-de-Chaléons, de Villeneuve-en-Retz et de Vue ;
- La Pipistrelle de Nathusius, vulnérable sur la liste rouge des Pays de la Loire et dont la région a une responsabilité élevée pour sa conservation. Elle a été identifiée sur les communes de Cheix-en-Retz, des Moutiers-en-Retz, de Préfailles, de Saint-Hilaire-de-Chaléons et de Villeneuve-en-Retz.



Noctule commune



Sérotine commune



Pipistrelle de Nathusius

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

Le reste de la faune mammalogique sur le territoire est composé par les grands mammifères comme le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), le Blaireau européen (*Meles meles*), le Sanglier (*Sus scrofa*), le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), le plus en plus rare Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le Renard roux (*Vulpes vulpes*), le Ragondin (*Myocastor coypus*), le Rat surmulot (*Rattus norvegicus*), une espèce de taupe (*Talpa europaea*) (une découverte récente montre qu'il existe deux espèces de taupe en Loire-Atlantique), et l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) notamment.

Peu de données sont disponibles pour les micro-mammifères mais pour les plus remarquables, on note le Rat des moissons (*Micromys minutus*) (vulnérable sur la liste rouge régionale et responsabilité élevée de la région pour sa conservation) à Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, la Plaine-sur-Mer, Pornic, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue et le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) (vulnérable sur les listes rouges régionale et mondiale et responsabilité très élevée des Pays-de-la-Loire pour sa conservation) à Chaumes-en-Retz, Chauvé, la Plaine-sur-Mer, les Moutiers-en-Retz, Pornic, Port-Saint-Père, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue.

Enfin, trois espèces de carnivores vulnérables sur la liste rouge régionale sont connues dans quelques communes. Il s'agit de l'Hermine (*Mustela erminea*), du Putois d'Europe (*Mustela putorius*) et de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

L'ESSENTIEL

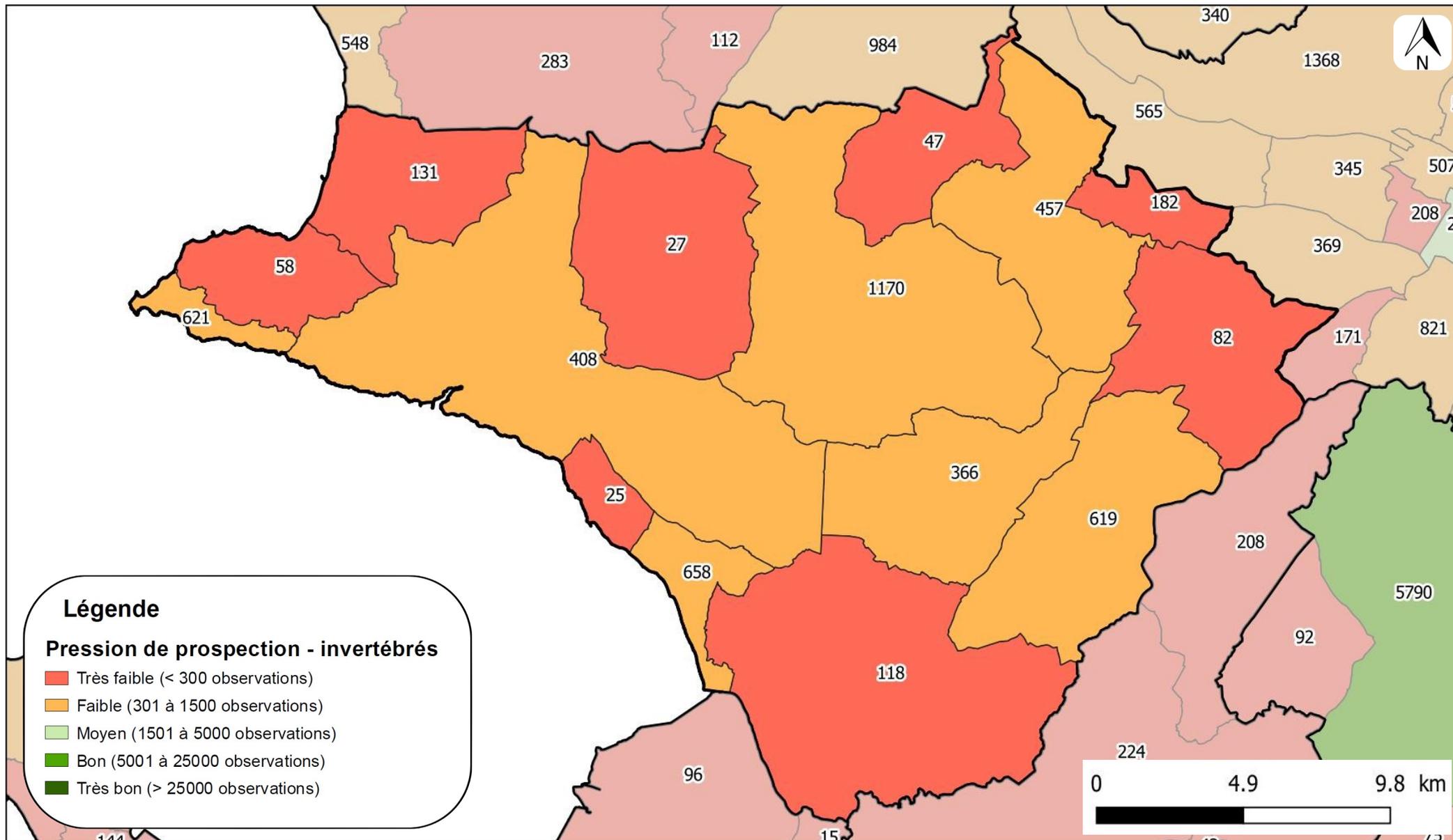
- **Prospections disparates, plutôt bonnes connaissances**
- **3 348 observations**
- **51 espèces de mammifères**

* Les données mobilisées dans le cadre de ce portrait pour les poissons sont très faibles (8 observations). 7 espèces sont connues : la Carpe commune (*Cyprinus carpio*), le Poisson-chat (*Ameiurus melas*), le Bar commun (*Dicentrarchus labrax*), la Dorade grise (*Spondyliosoma cantharus*), la Perche-soleil (*Lepomis gibbosus*), le Brochet (*Esox lucius*) et le Mulet porc (*Chelon ramada*).

biodiversité

DU TERRITOIRE

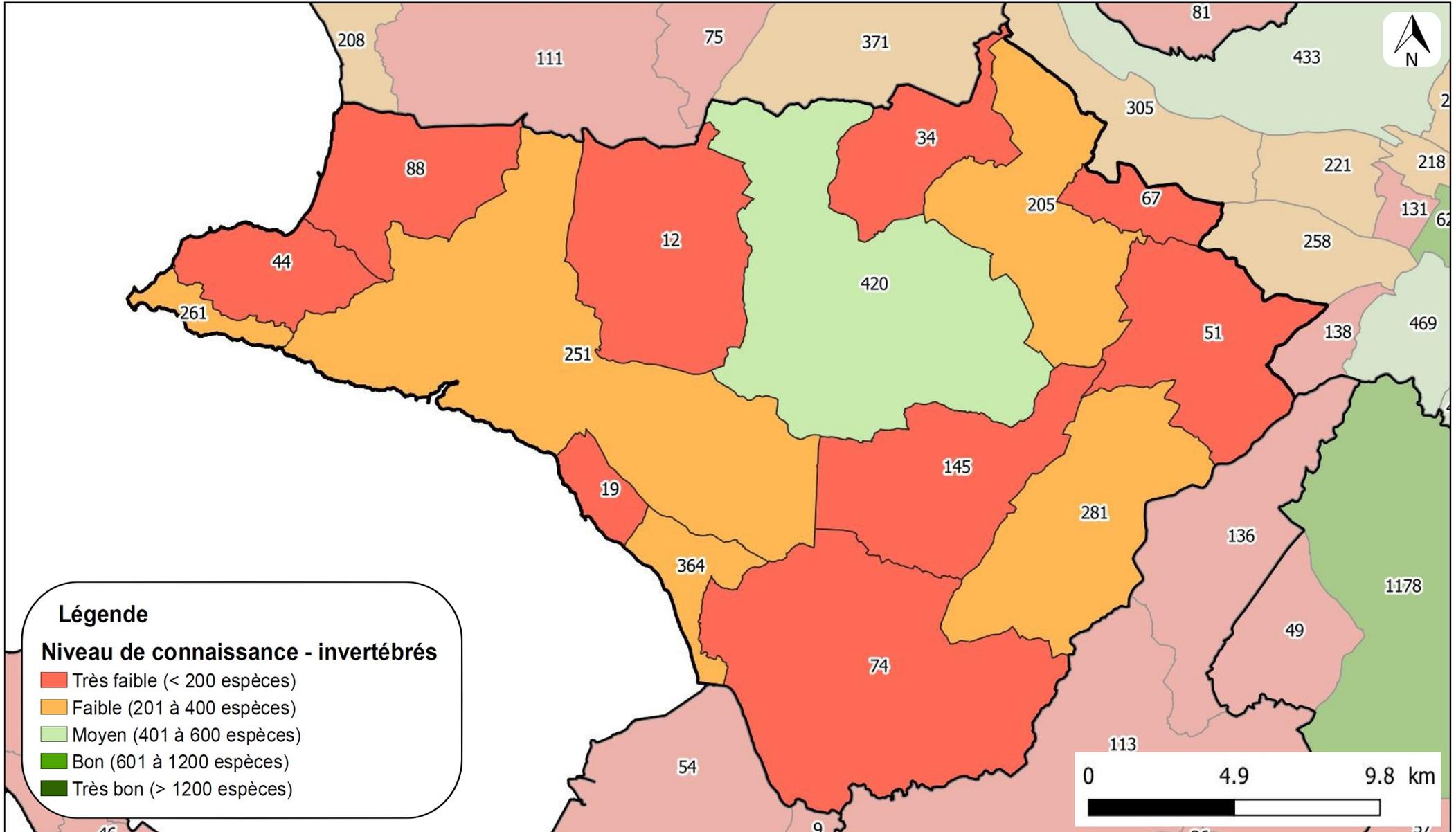
Les invertébrés : nombre d'observations



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'espèces



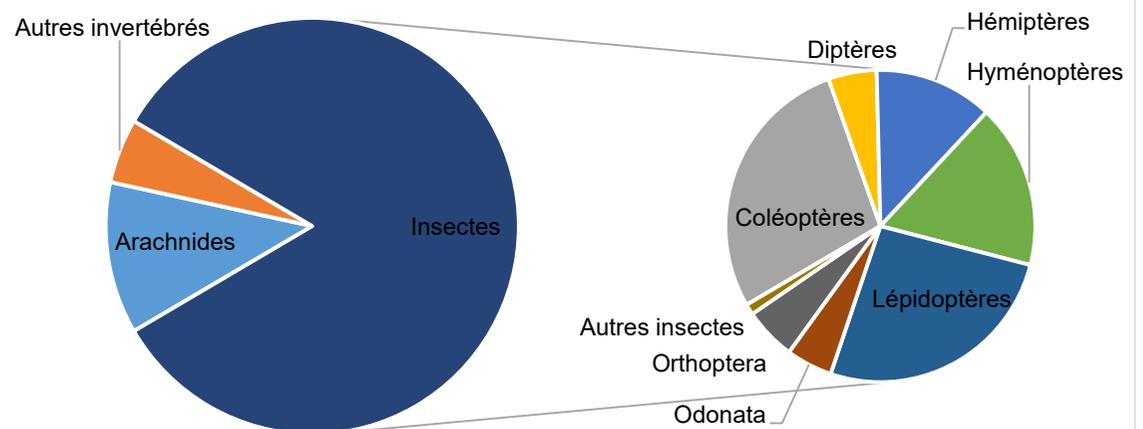
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

La connaissance des invertébrés sur la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz est jugée faible à très faible. Toutes les communes disposent de moins de 1 200 observations. Les communes de Chauvé, la Bernerie-En-Retz, Vue et la Plaine-sur-mer en compte même moins de 100 chacune.

L'indicateur du nombre d'espèces indique un résultat similaire d'un mauvais état de connaissance globale. On dénombre plus de 1 150 espèces d'invertébrés observées sur l'intercommunalité, dont la majorité sont des insectes (83%). Les araignées représentent le second groupe d'invertébrés (11,8%). Parmi les insectes, les ordres les plus connus sont ceux des coléoptères (278 espèces), des lépidoptères (260 espèces), des hyménoptères (169 espèces) et des hémiptères (123 espèces). 5 espèces protégées sont connues sur le territoire :

- L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) sur 4 communes (Chaumes, les Moutiers-en-Retz, Préfailles et Rouans). Cette espèce est présente sur les cours d'eau clairs et oxygénés en très bon état écologique.
- La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) sur les communes de Chaumes, Saint-Hilaire-de-Chaléons et Sainte-Pazanne. Elle recherche les eaux calmes avec une lisière boisée.
- Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) est présent à minima sur les zones bocagères de Chaumes-en-Retz, Sainte-Pazanne, Saint-Hilaire-de-Chaléons et la Plaine-sur-Mer.
- Le Pique-prune (*Osmoderma eremita*) est noté sur les communes de Pornic, la Plaine-sur-Mer et Chaumes-en-Retz.
- La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) est connue sur Rouans.

Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) est une espèce observée sur le territoire et inscrite à la directive européenne Habitats-Faune-Flore. Le Lucane cerf-volant, espèce bocagère, a été observé sur Chauvé, Chaumes-en-Retz, Port-Saint-Père, Rouans et Sainte-Pazanne. À ces espèces, il est important de mentionner aussi des espèces non protégées dont le statut de conservation est particulièrement préoccupant. C'est le cas de l'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*), noté uniquement sur Rouans, en danger critique d'extinction en Pays de la Loire. Cette espèce se reproduit dans les eaux stagnantes à fonds vaseux riches en végétation aquatique. Les œufs sont insérés par la femelle dans la végétation aquatique.



biodiversité

DU TERRITOIRE

Au sein des quelques 1 150 espèces d'invertébrés observées sur la communauté d'agglomération de Pornic Agglo - Pays de Retz, 4 taxons sont protégés au niveau national, 7 sont inscrits à la directive européenne habitats-faune-flore et 40 figurent comme espèces déterminantes ZNIEFF en Pays de la Loire. Une partie de ces espèces sont présentées brièvement ci-dessous.

On peut retrouver des espèces affiliées aux milieux dunaires, littoraux ou calcaires comme le Cornet étroit (*Cochlicella acuta*), gastéropode observé à Préfailles, le Morio (*Nymphalis antiopa*), papillon observé une unique fois sur les landes de la côte sauvage à Préfailles, le Criquet des dunes (*Calephorus compressicornis*), orthoptère identifié sur Chaumes-en-Retz et aux Moutiers-en-Retz ou l'Oedipode soufré (*Oedaleus decorus*), également observé à Chaumes-en-Retz et aux Moutiers-en-Retz.

Quelques espèces inféodées aux milieux aquatiques ou amphibies sont également à noter comme le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*) observé sur Chaumes-en-Retz et Rouans, le criquet tricolore (*Paracrinema tricolor*), orthoptère identifié sur les Moutiers-en-Retz et Port-Saint-Père ou les lestes des bois (*Lestes dryas*) et fiancé (*Lestes sponsa*) qui affectionnent les milieux stagnants aussi temporaires que permanents et observées pour la première aux Moutiers-en-Retz et pour la seconde sur Villeneuve-en-Retz, Saint-Michel-Chef-Chef et Sainte-Pazanne.

Enfin, on peut citer une des deux espèces de neuroptères observées sur l'intercommunalité, *Creoleon lugdunensis* rencontré aux Moutiers-en-Retz et *Nomisia exornata*, araignée des pelouses ouvertes rocailleuses observées à Préfailles.

L'ESSENTIEL

- **Connaissances faibles à très faibles, 4 969 observations**
- **Plus de 1 150 espèces d'invertébrés (principalement des insectes)**
- **5 espèces protégées nationalement connues**

Observations remarquables et potentialités pour la invertébrés



Pique-prune

© LPO Loire-Atlantique



Agrion de Mercure

© S. WROZA



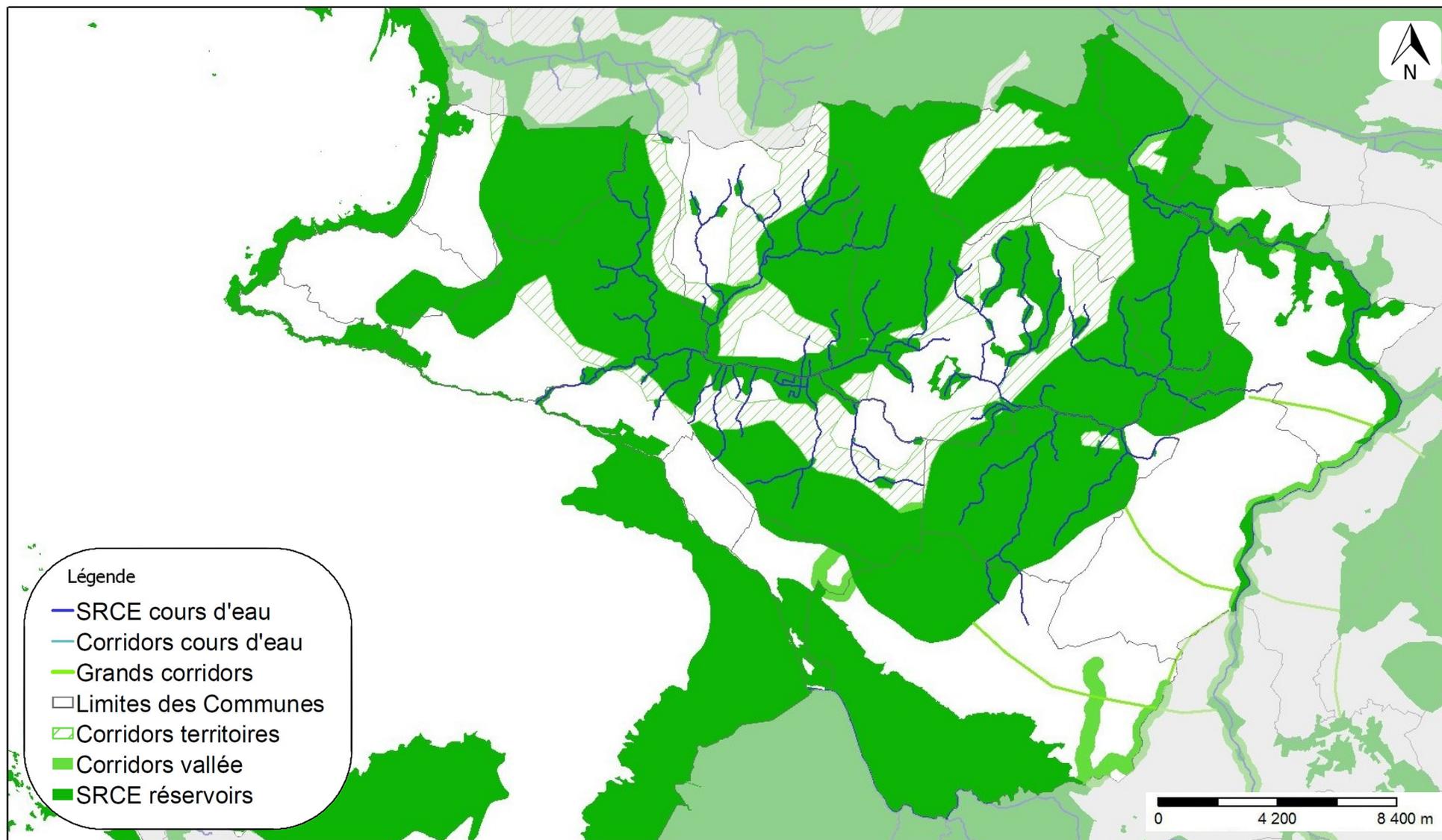
Oedipode soufré

© S. WROZA

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence Écologique
(SRCE)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) présente les grandes orientations du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est-à-dire de « Trame Verte et Bleue ». Ce document doit être pris en compte dans les différents documents de planification d'un territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, etc.). Les réservoirs et les corridors écologiques constituent la « Trame Verte et Bleue ». À l'échelle des Pays de la Loire, cette trame verte et bleue se décompose en 5 sous-trames : milieux boisés, milieux bocagers, milieux humides, cours d'eau et annexes et milieux littoraux. Ces milieux remarquables ou plus ordinaires sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation et artificialisation des sols. Sur la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz, 15 réservoirs de biodiversité SRCE et 4 réservoirs cours d'eau SRCE (l'Acheneau, la Blanche, le Canal de Haute Perche et le Tenu) ont été dénombrés. Quelques corridors traversent le territoire et permettent de relier les réservoirs de biodiversité entre eux et vers l'extérieur.

L'ESSENTIEL

• 15 réservoirs SRCE, 4 cours d'eau SRCE

Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité

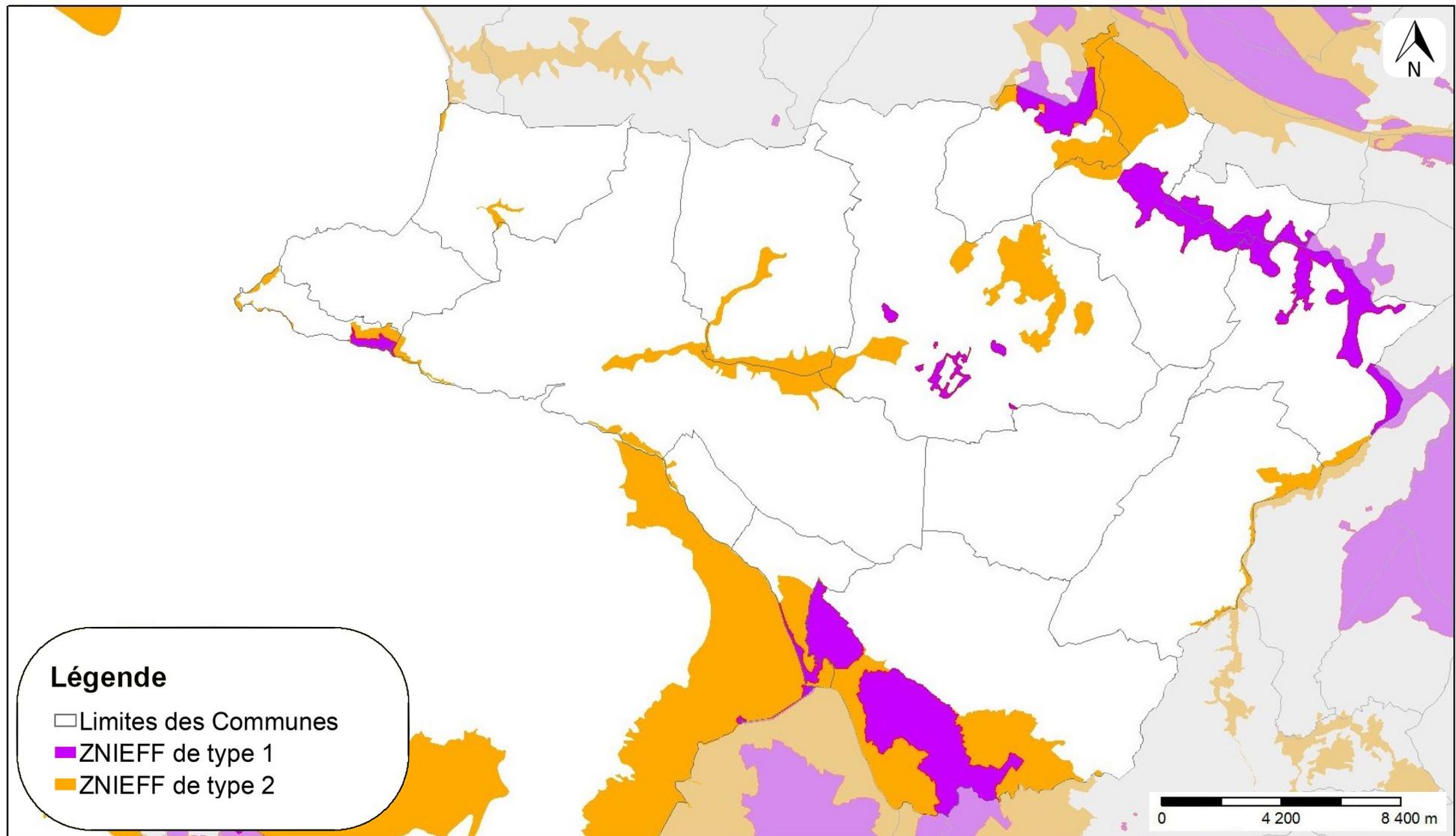
Réservoirs SRCE du territoire

Désignation	Surface sur le territoire (ha)	Trame verte	Trame bleue	Milieux boisés	Milieux bocagers	Milieux humides	Milieux littoraux
Arrière du marais Breton et baie de Bourgneuf, bocages associés	14,99	X			X		
Bocage du Pays de Retz	17 476,92	X			X		
Bois des îles enchantées et pelouses calcaires résiduelles d'Arthon-Chéméré	59,35	X		X			
Estran	4,55	X	X				X
Estuaire de la Loire	2 759,48	X	X			X	X
Forêt de Princé et zones humides associées	643,76	X	X	X		X	
Lac de Grand-Lieu	54,32		X			X	
Littoral de Saint-Brévin et de Saint-Michel-Chef-Chef	67,28	X					X
Littoral de Saint-Michel-Chef-Chef à Préfailles	159,62	X					X
Littoral de Sainte-Marie à la Bernerie	307,38	X	X			X	X
Marais Breton et baie de Bourgneuf, bocages associés	2 922,46	X	X			X	X
Marais de Haute Perche	2 563,53	X	X		X	X	
Marais de la Giguennais	12,13	X	X		X	X	
Milieux humides de la vallée du Tenu	94,50		X			X	
Zone dunaire de Saint-Brévin	4,56	X					X

zonages nature

DU TERRITOIRE

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique,
Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)

La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz compte sur son territoire 10 ZNIEFF de type 1 et 10 ZNIEFF de type 2. Ces zones d'inventaire sont en partie ou en totalité sur l'intercommunalité.

Les ZNIEFF les plus importantes de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz sont celles liées au marais Breton (zone au sud-est de Bourgneuf, marais Breton et baie de Bourgneuf ...), aux différentes vallées du territoire (marais de l'Acheneau, marais de Haute-Perche ...) ou encore à la zone littorale (rochers, pelouses et landes de Sainte-Marie à Préfailles, bande littorale de Pornic à la Bernerie ...).

La totalité des communes possède une partie de leur territoire en ZNIEFF de type 1 ou de type 2.

Nombre et surface des ZNIEFF par commune

Commune	Nombre de ZNIEFF 1	Nombre de ZNIEFF 2	Surface ZNIEFF (ha)
Chaumes-en-Retz	2	2	863,21
Chauvé		1	261,72
Cheix-en-Retz	1		185,31
La Bernerie-en-Retz		2	22,16
La Plaine-sur-Mer		2	0,30
Les Moutiers-en-Retz	2	1	344,05
Pornic	1	5	399,22
Port-Saint-Père	3	1	627,97
Préfailles	1	2	186,62
Rouans	1	1	1 128,60
Saint-Hilaire-de-Chaléons	1		> 0,01
Saint-Michel-Chef-Chef		2	41,45
Sainte-Pazanne		1	174,30
Villeneuve-en-Retz	3	1	4 051,10
Vue	1	2	886,15

L'ESSENTIEL

- 10 ZNIEFF de type 1, 10 ZNIEFF de type 2

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

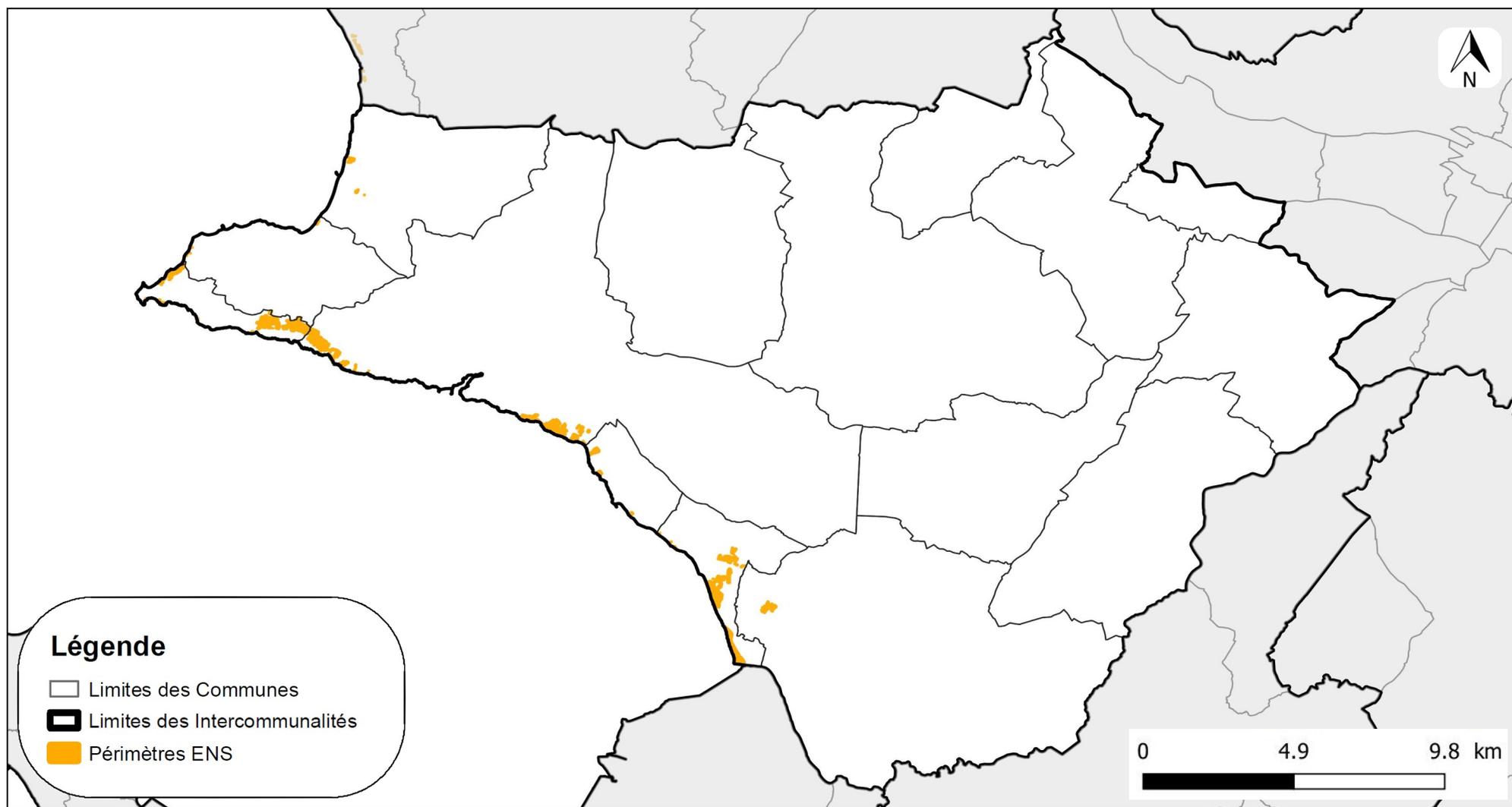
- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique

- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

Les Espaces Naturels Sensibles de l'intercommunalité sont nombreux et relativement vastes (près de 170 ha cumulés). Cependant, ils sont localisés uniquement sur les communes littorales et particulièrement sur le trait de côté de Saint-Michel-chef-chef à Villeneuve-en-Retz. À ces espaces s'ajoutent également les terrains acquis par le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres que le Conseil Départemental gère en grande partie, au même titre que les ENS. Bien que plusieurs propriétés soient des parcelles uniques, dont la gestion est souvent déléguée aux communes, plusieurs sites conséquents ont une importance toute particulière pour la biodiversité. Parmi les zones les plus importantes, du nord au sud, il est possible d'évoquer :

- Le site des Terres Rouges et sa dune perchée à Saint Michel-chef-chef ;
- La Côte sauvage de Ports-aux-Goths à la Madrague entre Préfailles et Pornic, composé d'un gradient de végétation de la mer au bocage, en passant par des zones de landes très riches en faune et en flore ;
- Le Vallon de Versanne à la Bernerie-en-Retz, dernier vallon naturel avant le « plat » du fond de la Baie de Bourgneuf ;
- La dune et les marais de Lyarne, le Collet jusqu'au Puymains entre les Moutiers-en-Retz et Villeneuve-en-Retz.

Ce dispositif de protection permet de conserver des zones de biodiversité dans des secteurs à forte pression foncière comme le littoral connaît. De nombreux suivis sont organisés sur ces sites. Parmi les plus anciens, le suivi de la nidification des avocettes et le suivi des passereaux nicheurs et migrateur à Lyarne permet d'amender les réflexions nationales et européennes sur le déclin de la biodiversité. La flore est aussi bien suivie sur l'ensemble de ces sites car de nombreuses plantes rares et/ou protégées y sont présentes. Bien que riche en biodiversité, aucun ENS n'est présent sur les communes intérieures. Cependant, des zones de préemption sont mises en place en particulier sur les marais de l'Acheneau et du Tenu, ainsi que sur les anciennes carrières de Chaumes-en-Retz.

L'ESSENTIEL

- **ENS nombreux et littoraux uniquement**

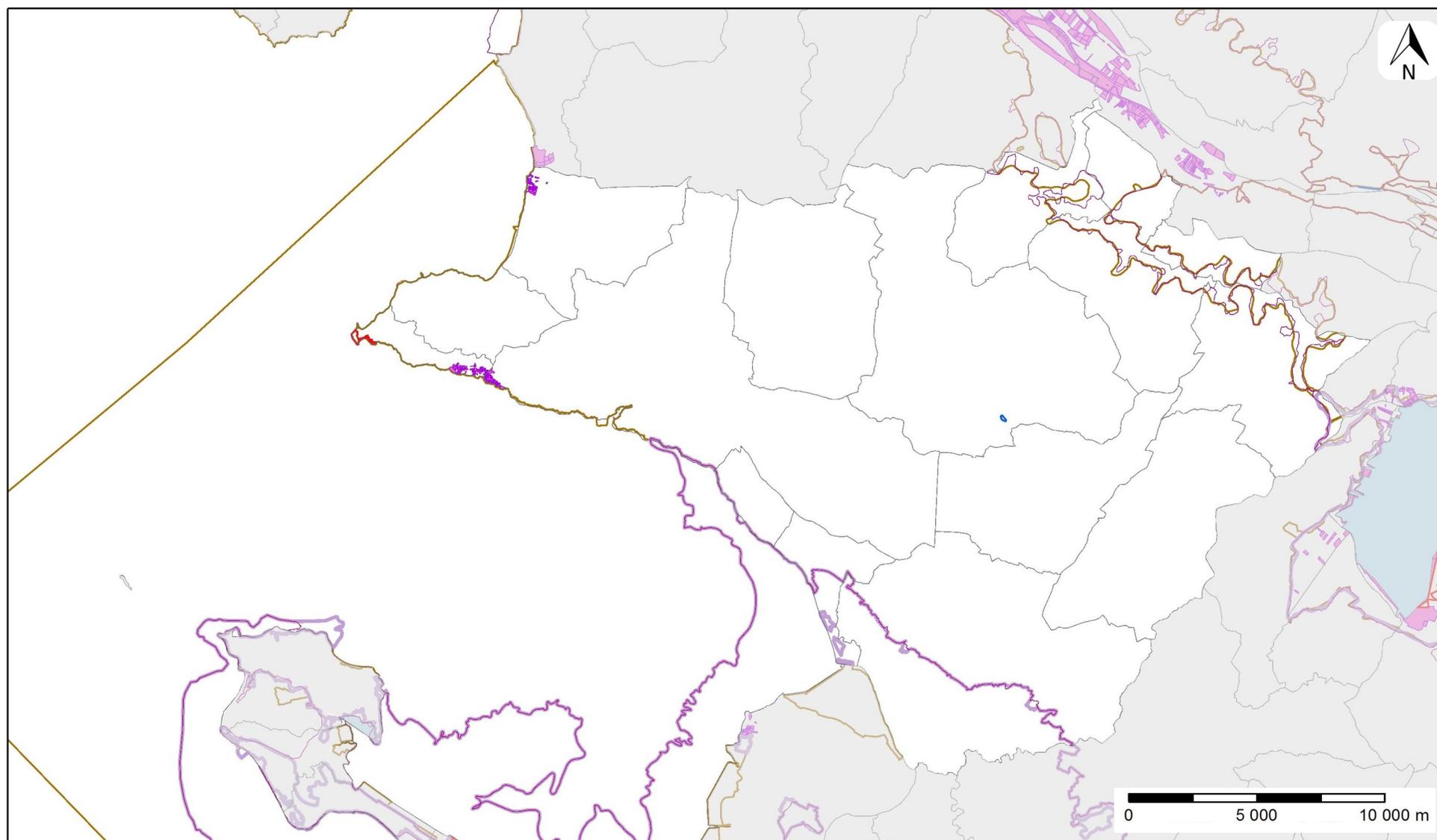
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) : « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »

Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.

zonages nature

DU TERRITOIRE

Les réserves et sites Natura 2000



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ (44)**

Sur la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz, 3 zones de protection spéciales sont présentes (Estuaire de la Loire, Estuaire de la Loire - Baie de Bourgneuf et Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts). 4 zones spéciales de conservation sont également présentes (Estuaire de la Loire, Estuaire de la Loire Sud - Baie de Bourgneuf, Lac de Grand-Lieu et Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts).

De nombreuses propriétés du Conservatoire du Littoral se situent sur le territoire de l'intercommunalité, notamment sur les communes de Préfailles, Pornic et Saint-Michel-Chef-Chef.

La Réserve Naturelle Régionale de la Pointe de Saint-Gildas permet la préservation de 11,5 hectares sur la commune de Préfailles. On y retrouve des milieux littoraux comme des dunes et des falaises mais aussi des landes à bruyères ou encore des pelouses à Orchidées.

Un APB (Arrêté de Protection de Biotope) a été créé en 2003 sur la commune déléguée de Cheméré (Chaumes-en-Retz) en tant que « Prairie calcaire humide au nord de la Colinerie ». Il a été mis en place pour protéger l'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) et l'Inule d'Angleterre (*Inula britannica*).

L'ESSENTIEL

- 3 ZPS, 4 ZSC
- 1 réserve naturelle régionale
- 1 arrêté de protection de biotope

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE1 (plus connue sous le nom directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive 92/43/CEE, (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Un territoire aux multiples paysages

Avec un relief relativement plat, la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz présente des milieux variés sur l'ensemble de son territoire :

- À l'ouest, en bordure de l'océan Atlantique, **des milieux littoraux** comme les dunes, falaises, ou plages, accueillent une biodiversité spécifique et souvent patrimoniale. De nombreuses zones sont préservées (ENS, RNR ...) de la forte urbanisation présente sur ces zones. Dans le futur, l'évolution du trait de côte aura un impact sur les milieux naturels et anthropiques du littoral mais également sur les espèces.
- Le reste du territoire est majoritairement dominé par **un paysage bocager**, identité forte du territoire. Ce maillage bocager doit être préservé au dépend de l'artificialisation des sols de chaque commune de l'intercommunalité. Les haies ont un rôle écosystémique majeur notamment dans la préservation de la ressource en eau et dans l'accueil et le déplacement des espèces. Ces éléments paysagers sont associés aux nombreuses prairies permanentes ou temporaires où de l'élevage est aujourd'hui réalisé. Les modifications des pratiques agricoles et notamment l'agrandissement des exploitations et l'intensification des cultures peuvent avoir des effets néfastes sur la faune et la flore du bocage (haies sans strates herbacées et arbustives, cultures en remplacement des prairies ...).
- L'eau a également une place importante sur le territoire, à travers **de nombreuses zones humides**. On peut citer les marais et plus particulièrement le marais Breton à Villeneuve-en-Retz (site Natura 2000), les cours d'eau qui quadrillent l'intercommunalité comme l'Acheneau, le Tenu, le Falleron ou encore le canal de Haute-Perche et le réseau dense de mares. Les mares, aussi bien temporaires que permanentes, sont des écosystèmes importants pour de nombreuses espèces animales et végétales. Leur préservation (contre le drainage, le comblement, l'apparition d'espèces exotiques envahissantes ...) est nécessaire. Le quantité et la qualité des milieux aquatiques et amphibies du territoire est primordial pour avoir une ressource en eau de qualité et faire face aux conséquences du changement climatique de plus en plus visibles.
- Quelques autres milieux plus localisés sont également à citer comme les boisements du territoire qui accueillent une avifaune intéressante, la zone de landes sur la côte sauvage ou encore la lentille calcaire de Chaumes-en-Retz abritant une biodiversité remarquable.

Globalement, la diversité et la complémentarité entre l'ensemble de ces milieux fait de l'intercommunalité un territoire riche pour la faune et la flore. La communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz est une collectivité attractive dont la population va augmenter dans les années à venir. Il sera alors nécessaire de préserver le patrimoine naturel en limitant l'urbanisation sur les milieux littoraux, en conservant et en augmentant le maillage bocager, en préservant les zones humides et notamment les mares, en restaurant les cours d'eau, en conciliant tant que possible la nature dans les zones urbaines et en sensibilisant les habitants du territoire aux richesses naturelles du territoire.

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Un manque de connaissances naturalistes

De part la présence de sites remarquables et souvent d'espaces naturels protégés où un suivi est régulier, certaines communes apparaissent avec un niveau de connaissances naturalistes bon pour certains groupes. Cela est le cas pour les communes de Chaumes-en-Retz, Pornic, Préfailles ou encore les Moutiers-en-Retz et Villeneuve-en-Retz. À l'échelle de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz, le niveau de connaissances est, cependant, considéré comme faible pour de nombreux groupes et sur de nombreuses communes. Certaines communes apparaissent en effet sous prospectées. On peut citer les communes de Chauvé ou de la Bernerie-en-Retz où moins de 20 espèces d'invertébrés sont connues alors que c'est le groupe faunistique avec la plus grande diversité. L'herpétofaune (amphibiens et reptiles) est aussi très peu connue sur plusieurs communes : à Port-Saint-Père, la Grenouille agile est la seule espèce connue d'amphibiens, à la Bernerie-en-Retz, l'Alyte accoucheur est dans le même cas, sur Vue, Saint-Michel-Chef-Chef, la Bernerie-en-Retz et Port-Saint-Père, moins d'une dizaine d'observations de reptiles ont été effectuées. Seuls les oiseaux apparaissent avec un niveau de connaissances qu'on peut qualifier de plutôt bon.

Bien que certaines données n'aient pu ne pas être mobilisées pour ce portrait, un enjeu fort apparaît sur le territoire pour l'amélioration des connaissances naturalistes. Cette action permettrait de mieux connaître les richesses naturelles aussi bien extraordinaires qu'ordinaires de l'intercommunalité et ainsi de mettre en place des mesures de préservation pertinentes. Des efforts seraient à produire sur le maillage bocager qui semble déficient en terme de connaissances sur plusieurs communes comme Chauvé, Vue, Port-Saint-Père par exemple mais également sur certaines communes littorales comme la Bernerie-en-Retz.

L'ESSENTIEL

- **Enjeux de conservation des paysages**
- **Enjeux de préservation des multiples milieux aquatiques, humides, bocagers et littoraux**
- **Enjeux de fragmentation et de dégradation des habitats**
- **Enjeux d'amélioration des connaissances faunistiques et floristiques aussi bien patrimoniales qu'ordinaires**

Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

BD TOPO® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Aménagement du territoire

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

OC SGE® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse 2017

> Milieux naturels



État des
masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 2021



Mares 2012
Haies 2009

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Boisements
BD TOPO® 2021

> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire
de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées



Agir pour
la biodiversité



Une voix pour la nature



Faune Loire-Atlantique



Groupe d'Étude
des Invertébrés
Armoricaux

Base de
données
GéoNature

Conservatoire Botanique National



B R E S T

CONSERVATOIRE
BOTANIQUE
NATIONAL
DE BREST



Bases de données
Calluna et eColibry



Base de
données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



LOGNE ET GRAND-LIEU

> Rédacteurs



LOGNE ET GRAND-LIEU



Agir pour
la biodiversité

> Relecteurs



Agir pour
la biodiversité

> Financeurs

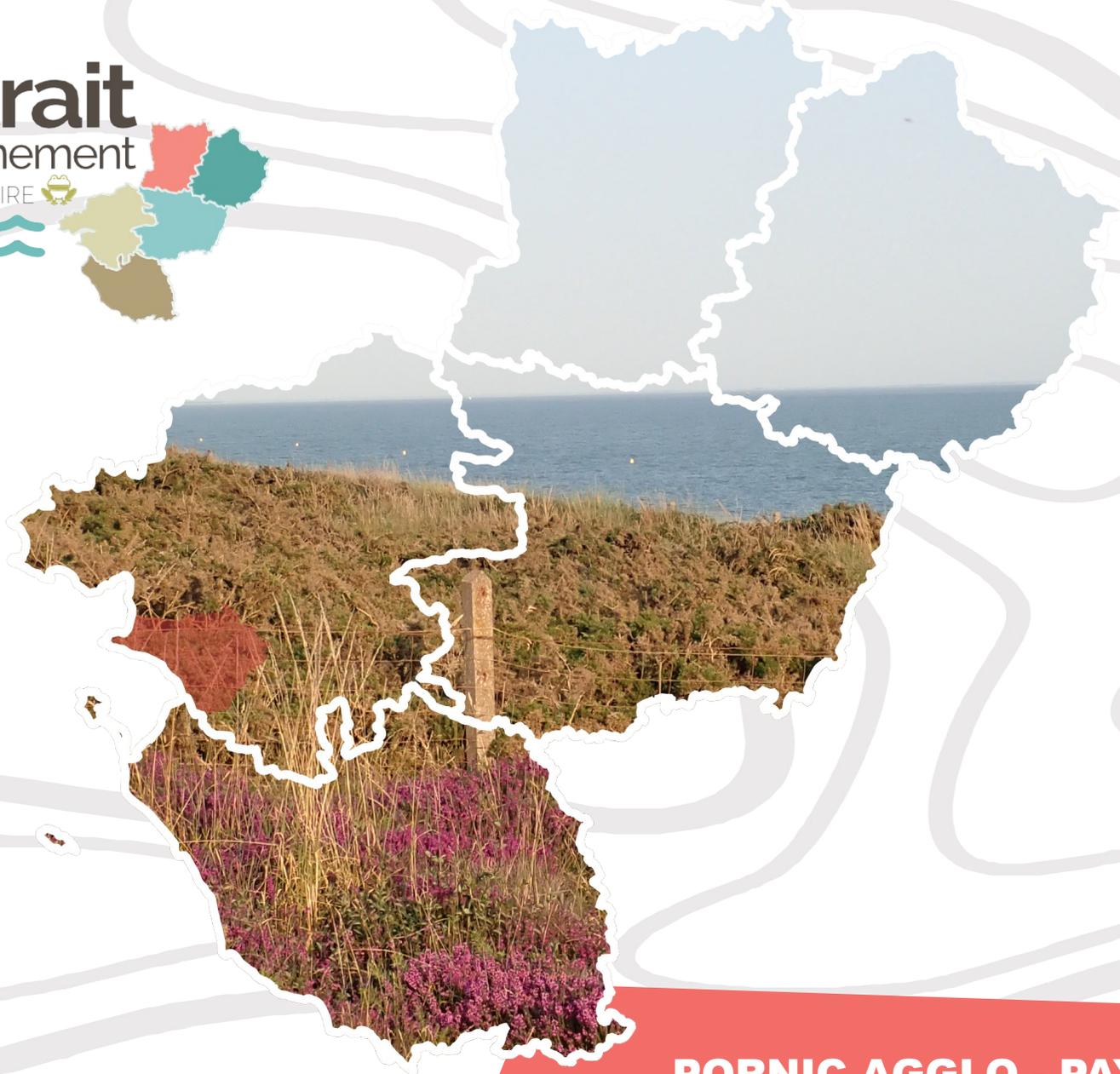


RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



> Collectif de rédacteurs

Romain BATARD, Julie BAUDOUIN, Joseph FLEURY, Nathan MARTIN



PORNIC AGGLO - PAYS DE RETZ